

Cadastre des pensions

Gestion des déclarations via PC DCL V6.0



1.	Int	r <mark>od</mark> ı	uction	5
	1.1.	Obj	ectifs de l'application	5
	1.2.	Res	trictions générales	6
	1.2.	1	Avertissement!	6
	1.2.	2	Limitations	6
	1.2.	3	Contrôles	6
	1.2.4	4	Importation	6
2.	Ins	talla	ation	6
	2.1.	Dcl	V6.0 et Windows / Répertoires utilisés	7
	2.2.	Inst	allation standard	8
	2.2.	1	L'utilisateur est administrateur de son PC	8
	2.2.	2	L'utilisateur n'est pas administrateur de son PC	8
	2.3.	Inst	allation non standard	9
	2.3.	1	Installation	9
	2.4.	Réc	cupération des données d'une précédente version de Dcl	10
	2.5.	Pro	blèmes d'installation possibles au démarrage de Dcl	11
	2.5.	1	Message indiquant qu'un répertoire n'existe pas	11
	2.5.	2	Message indiquant que les fichiers Dcl.mdb ou Label.mdb n'existent pas	11
	2.6.	Bac	k-up	12
3.	Cor	nfig	uration et démarrage	13
	3.1.	Cho	pix de la langue	13
	3.2.	Cré	ation de votre institution	13
	3.3.	Cré	ation des dossiers d'envoi et de réception	14
	3.4.	Cor	nsulter ou modifier les informations de l'organisme	17
4.	Uti	lisat	tion de l'application	18
	4.1.	Pré	sentation des écrans de Dcl	18
	4.1.	1	Menus	18
	4.1.	2	Icônes	18
	4.1.	3	Etat de l'élément	19
	4.1.4	4	Les folders	20
	4.2.	Оре	ération spéciale pour les organismes qui déclaraient sur papier	20
	4.3.	Cré	ation d'éléments dans Dcl	24
	4.3.	1	Créer un nouvel avantage (nouveau droit et premier paiement)	24

2	Modifier un droit déjà connu au Cadastre des pensions	28
3	Régulariser un paiement déjà connu au Cadastre des pensions	30
4	Clôturer un droit déjà connu au Cadastre des pensions	31
5	Annuler un droit déjà connu au Cadastre des pensions	33
6	Annuler un paiement déjà connu au Cadastre des pensions	33
Cré	ation de paiements en série /déclaration de paiements périodiques	35
1	Si rien ne change par rapport au mois de paiement précédent	35
2	Tous les montants ou une partie doivent être adaptés	37
3 à ajoi	Rien ne change par rapport au mois de paiement précédent mais un nouveau pensionné uter (ou plusieurs)	؛ 38
4 uré (c	Rien ne change par rapport au mois de paiement précédent mais un avantage doit être ou plusieurs)	38
Exp	orter et envoyer une déclaration	38
Inte	erpréter les données reçues du Cadastre des pensions (refus, rejets,)	45
1	Refus de la déclaration par le Cadastre des pensions	45
2	Déclaration acceptée par le Cadastre des pensions	48
Trai	itement des éléments rejetés	53
1	Importer	53
2	Traiter	56
3	Exporter et envoyer le fichier de correction	58
érat	ions particulières	61
Tra	nsfert C5	61
Cor	rection vide	63
nexe	es	64
Prir	ncipe de création des paiements en série	64
Rela	ations entre les éléments sélectionnés	68
Con	nsulter les événements	70
Util	isation du filtre	71
	2 3 4 5 6 Cré 1 2 3 <i>à ajo</i> 4 <i>uré (d</i> Exp Inte 1 2 Tra 1 2 3 érat 7 Tra 1 2 3 érat Cor Prir Rela Cor	2 Modifier un droit déjà connu au Cadastre des pensions

1. Introduction

1.1. Objectifs de l'application

Ce logiciel a été développé afin de vous permettre de produire et d'envoyer des fichiers de déclaration / correction destinés au Cadastre des pensions.

Il est prévu que ce programme placera chaque rubrique dans l'ordre et le format convenu par les instructions au moment où vous souhaitez faire une déclaration. De plus, le logiciel permet de consulter et de compléter chaque rubrique et ce de manière interactive.

Un nombre limité de contrôles se fera sur le contenu de certaines rubriques, bien que le contrôle final du contenu des rubriques restera sous la responsabilité de l'utilisateur.

De plus, cet outil vous permet de réintroduire des éléments rejetés par le Cadastre des pensions, de les corriger et de les renvoyer sous la forme d'un document de type "Correction".

IMPORTANT!

• Avant toute utilisation de cette application, il est important de lire le document reprenant les dernières instructions sur le fonctionnement du Cadastre des pensions de manière à comprendre les principes des déclarations.

https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/pkcp/index.htm

• Cette version de Dcl avec option "envoi automatique" activée ne prend en charge qu'un seul canal électronique. Cela signifie que cette application est destinée aux organismes dont l'organisme débiteur et déclarant ont une relation unique

1.2. Restrictions générales

1.2.1 Avertissement!

Bien que le plus grand soin ait été apporté aux tests des programmes communiqués, il ne peut être garanti en aucun cas que leur installation et leur utilisation n'auront pas de répercussions négatives dans votre environnement. Il est dès lors INDISPENSABLE, avant de procéder à l'installation du logiciel, de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la perte de données et, en particulier, de prendre au préalable des copies de sauvegarde de toutes les données présentes.

L'éditeur et/ou le développeur des programmes ne pourront être tenus responsables, de quel chef que ce soit, des effets que pourraient éventuellement subir vos données ou programmes.

1.2.2 Limitations

Dcl est un programme prévu pour aider les organismes à créer leurs déclarations. Toutefois, il n'est pas conçu pour gérer des gros volumes d'informations. C'est pourquoi, en principe, Dcl ne devrait pas être utilisé si votre organisme doit gérer plus de 1000 Droits actifs simultanément.

1.2.3 Contrôles

Pour des raisons techniques, les contrôles des rubriques portent uniquement sur le format et pas sur le fond. Ainsi, pour les montants d'un paiement, on ne vérifie pas si les rapports réciproques concordent ou s'ils sont conformes aux instructions. On veille toutefois à ce que les montants viennent se placer à l'endroit approprié et dans le format adéquat dans un élément de déclaration.

Sur le plan du fond, il vous appartient, en tant qu'organisme, de veiller à l'exactitude des données que vous déclarez.

1.2.4 Importation

Il n'y a pas de dispositif qui empêche d'importer deux fois un fichier dans vos fichiers de données. Veuillez donc faire preuve de prudence dans le cadre de ces procédures.

2. Installation

Insérez le CD-ROM dans le lecteur adéquat.

A partir de l'icône "My Computer", sélectionnez le lecteur contenant le CD-ROM, double cliquez sur le fichier "setup.exe" et suivez les instructions données par le programme d'installation.

Lorsque vous installez Dcl, vous obtenez l'écran suivant :

🛃 DCL 6 Setup		X				
Begin the installation b	y clicking the button below.					
	Click this button to install DCL 6 software to the specified destination directory.					
Directory:		1				
C:\Program Files (x86)	/DCFe/	Change Directory				
	E <u>x</u> it Setup					

Le programme d'installation pourrait remplacer certains fichiers système plus récents de Windows par une version plus ancienne, ce qui pourrait avoir une influence sur d'autres applications. Il est dès lors conseillé de cliquer sur Yes pour conserver les fichiers système plus récents.

Version Conflict						
A file being copied is not newer than the file currently on your system. It is recommended that you keep your existing file.						
File name: 'C:\Windows\System32\shell32.dll'						
Description: 'Windows Shell Common Dll						
Your version: '6.1.7601.18429'						
Do you want to keep this file?						
Yes No to All						

<u>ATTENTION</u>: le programme d'installation ne devrait pas vous demander confirmation pour les fichiers spécifiques de Dcl. Néanmoins, si vous obtenez le message ci-dessus, vous devrez impérativement répondre "*YES*" pour les fichiers suivants : Dcl.EXE, Dcl_NL.HLP, Dcl_FR.HLP, LISEZ.MOI, LEES.ME, LABEL.MDB, Dcl.MDB, sinon Dcl ne pourra pas fonctionner correctement.

2.1. Dcl V6.0 et Windows / Répertoires utilisés

Lors de l'installation de Dcl sous Windows, il faut tenir compte de certaines choses :

Dcl utilise des bases de données Access (fichiers .MDB) pour travailler (mais il n'est pas nécessaire que Access soit installé).

Deux bases de données (Dcl.mdb et Label.mdb) sont installées en même temps que l'application.

Pour chaque organisme géré avec Dcl, l'application crée une base de données spécifique.

L'application (exécutable, fichiers d'aide, etc.) s'installe par défaut dans le répertoire "C:\Program Files\Dcl6" ou "C:\Program Files (x86)\Dcl6".

Contrairement aux précédentes versions de Dcl, les différentes bases de données ne se trouvent plus dans le même répertoire que l'application.

Dorénavant, ces bases de données se trouvent, par défaut, dans un répertoire Dcl6 qui se trouve luimême dans le répertoire "Mes documents" de l'utilisateur.

Exemple sous Windows 7 :

🌍 🛡 📕 🕨 Mathieu Lenaerts 🕨 M	y Documents 🕨 D	cl6 ⊧		•	Search Do
ganize 🔻 🔣 Open Share wit	h 🔻 E-mail	Burn New fold	er		
🔰 .m2	*	CONTRACTOR			
🚡 Contacts		B	E		
🕌 Desktop	-				
🐌 Downloads	=				
퉬 ehealth					
🙀 Favorites		logrecept100002.l	logrecept100001.I	LABEL.MDB	DCL.MDB
💦 Links		og	og		-
My Documents		E.			
🏭 Altova			-7	1	
🕌 Dcl5					
🍌 Dcl6					
🍌 DYMO Label		dcl.log	100002.mdb	100001.mdb	unzip
Mv Data Sources	*				

Lors de l'installation, ces 2 bases de données requises pour le fonctionnement de Dcl sont automatiquement placées dans ce répertoire.

<u>ATTENTION</u>: ce répertoire étant associé à l'utilisateur qui installe l'application, il faut intervenir manuellement dans le cas où Dcl sera utilisé sous un autre compte.

Il est également possible d'utiliser un autre répertoire (éventuellement sur un serveur réseau). La procédure est décrite au point 2.3."Installation non standard".

2.2. Installation standard

Avec une installation standard, Dcl est exécuté sur un seul PC et toujours par le même utilisateur (même compte). Il est possible de modifier cela ultérieurement par une intervention manuelle.

2.2.1 L'utilisateur est administrateur de son PC

Dans ce cas, l'utilisateur a tous les droits pour installer lui-même l'application. Les 2 bases de données Dcl.mdb et Label.mdb seront directement installées dans le bon répertoire.

2.2.2 L'utilisateur n'est pas administrateur de son PC

Dans ce cas, l'utilisateur n'a pas les droits pour installer lui-même l'application. Un administrateur (Helpdesk) doit se charger de l'installation.

Il faut également une intervention manuelle.

En effet, le répertoire Dcl6 contenant les bases de données requises (Dcl.mdb et Label.mdb) est créé dans le répertoire "Mes documents" du compte administrateur utilisé pour l'installation, qui n'est pas le répertoire "Mes documents" du futur utilisateur de Dcl.

Il faut donc déplacer ce répertoire Dcl6 pour qu'il se trouve dans le répertoire "Mes documents" du compte à partir duquel sera utilisé Dcl.

<u>ATTENTION</u>: ne pas reprendre les fichiers Dcl.mdb et Label.mdb d'une précédente version de Dcl qui serait installée sur le PC.

2.3. Installation non standard

Avec une installation non standard, il est possible que plusieurs personnes (comptes différents) utilisent Dcl et se partagent les mêmes bases de données.

Ces différents utilisateurs peuvent utiliser des PC différents.

ATTENTION: un seul utilisateur de Dcl à la fois!

Les bases de données peuvent être installées dans un autre répertoire que celui par défaut, à condition qu'il soit accessible par les différents utilisateurs. Ce répertoire peut donc se trouver sur un serveur réseau.

2.3.1 Installation

Dcl doit être installé par un administrateur sur chaque PC.

A partir d'un des PC, il faut reprendre les bases de données requises (Dcl.mdb et Label.mdb) et les placer dans le répertoire qui sera partagé par les différents utilisateurs.

<u>ATTENTION</u>: ne pas reprendre les fichiers Dcl.mdb et Label.mdb d'une précédente version de Dcl qui serait installée sur le PC.

Les répertoires Dcl6 créés lors de l'installation peuvent être supprimés des répertoires "Mes documents".

Sur chaque PC, il faut ensuite adapter le raccourci utilisé pour démarrer Dcl.

Exemple sous Windows 7 :

艂 DCL 6 Proper	ties 💌
Security General	Details Previous Versions Shortcut Compatibility
1	CL 6
Target type:	Application
Target location	: DCL6
Target:	"C:\Program Files (x86)\DCL6\DCL.EXE"
Start in:	"C:\Program Files (x86)\DCL6"
Shortcut key:	None
Shortcut key: Run:	None Normal window
Shortcut key: Run: Comment:	Nome Nomal window CL 6
Shortcut key: Run: Comment: Open File L	None Nomal window DCL 6 Change Icon Advanced

Remplacer le répertoire indiqué dans le champ "Start in" par le répertoire partagé dans lequel se trouvent les bases de données de Dcl.

<u>S'il s'agit d'un répertoire sur un serveur réseau, il est recommandé d'associer une lettre au serveur pour</u> <u>éviter des problèmes éventuels.</u>

2.4. Récupération des données d'une précédente version de Dcl

Si une précédente version de Dcl était utilisée et qu'on souhaite reprendre les données, il suffit simplement de copier les bases de données des organismes vers le nouveau répertoire (Dcl6 dans "Mes documents" pour une installation standard, ou répertoire partagé pour une installation non standard).

<u>ATTENTION</u>: ne pas recopier les anciens fichiers Dcl.mdb et Label.mdb car cela pourrait provoquer des problèmes de fonctionnement de Dcl.

Il est recommandé de désinstaller les anciennes versions de Dcl ou de supprimer les anciennes bases de données afin d'éviter d'encoder par erreur des données dans 2 bases de données différentes.

2.5. Problèmes d'installation possibles au démarrage de Dcl

2.5.1 Message indiquant qu'un répertoire n'existe pas



Si vous obtenez un message tel que ci-dessus, cela indique que Dcl suppose que les bases de données sont placées dans le répertoire indiqué, mais que celui-ci n'existe pas ou n'est pas accessible par l'utilisateur.

S'il s'agit du répertoire voulu, veuillez vérifier les autorisations d'accès.

S'il ne s'agit pas du répertoire voulu, veuillez revérifier l'installation de Dcl comme décrit dans ce document.

2.5.2 Message indiquant que les fichiers Dcl.mdb ou Label.mdb n'existent pas



Si vous obtenez le message ci-dessus, cela indique que Dcl ne trouve pas les fichiers bases de données requis.

S'il s'agit du répertoire voulu, veuillez vérifier les autorisations d'accès et si les fichiers s'y trouvent.

S'il ne s'agit pas du répertoire voulu, veuillez revérifier l'installation de Dcl comme décrit dans ce document.

2.6. Back-up

La version 6 du présent programme ne prévoit pas de dispositif permettant de prendre une copie de sauvegarde de vos fichiers de données. Si vous souhaitez protéger vos données contre la perte, il est nécessaire de copier régulièrement le fichier contenant la base de données de votre organisme. Ce fichier se trouve par défaut dans un répertoire Dcl6 qui se trouve lui-même dans le répertoire "Mes documents" de l'utilisateur et s'appelle *NomFichier*.MDB; *NomFichier* représentant le nom des fichiers que vous avez spécifié lors de la création de votre organisme dans Dcl et que vous pouvez consulter dans le menu "Organisme - Informations".

Pour savoir où se trouve le fichier à sauvegarder, vous pouvez également aller dans le menu "Aide - A propos de Dcl". Dans l'exemple ci-dessous, le fichier à sauvegarder s'appelle TEST.MDB.

A prop	os de DCL		X
4	Ç	Smals	
	Applica	ation pour la production de déclarations pour le cadastre des pensions	
		Version 6.0.29 31/12/2014	
Г	Fichier contena	ant la base de données	
	Répertoire :	C:\Users\male\Documents\Dcl6\	
	Fichier :	TEST.MDB	
		<u>0</u> K	

3. Configuration et démarrage

<u>ATTENTION</u>: un canal sftp doit être configuré au préalable sur le Portail de la Sécurité social : https://www.socialsecurity.be/public/doclibrary/fr/documents/pdf/ePK_doc_F.pdf

3.1. Choix de la langue

Dans le premier écran qui apparaît ("Dcl: contrôle d'accès"), vous pouvez choisir la langue dans laquelle vous souhaitez travailler durant cette session de l'application. Ce choix reste enregistré.

3.2. Création de votre institution

Dans le premier écran "Dcl: contrôle d'accès", appuyez sur le bouton "Nouvel organisme". Vous obtenez ensuite l'écran "Nouvel organisme".

Nouvel organisme	
Organisme débiteur	
[70] N* d'entreprise	
[5] N* d'immatriculation	
Nom	
Nom fichiers	
Organisme déclarant [72] N° d'entreprise ou N° d'établissement	
<u>D</u> K	Annuler

Vous complétez le numéro d'entreprise de l'organisme débiteur de pensions ainsi que son nom.

Vous devez également attribuer un nom de fichier (maximum 6 caractères) qui sera utilisé pour nommer la base de données de Dcl contenant vos déclarations. Lorsque vous exporterez vos déclarations et corrections, Dcl utilisera également ce nom de fichier comme préfixe. Nous vous conseillons donc d'utiliser un nom de fichier explicite, tel qu'une abréviation du nom de l'organisme.

Quant au numéro d'immatriculation, il peut être laissé à blanc ou contenir 000000. Il est fortement recommandé d'y renseigner le numéro d'immatriculation de 6 chiffres attribué par l'ONP .Il y a également lieu de compléter le numéro d'entreprise de l'organisme déclarant. Ce dernier peut être identique au numéro d'entreprise de l'organisme débiteur. Si c'est le cas, cela signifie donc que l'organisme débiteur réalise lui-même les déclarations destinées au Cadastre des pensions.

Pour plus d'informations concernant ces rubriques, veuillez consulter les "Instructions déclaration pensions et avantages complémentaires".

Dcl: Contrôle d'a	accès		X
Identification			
Nom		N° d'entreprise	N* d'immatriculation
TEST		0123456789	123456
Langue / Taal			
Erançais	O <u>N</u> ederland	ds	
Logon	<u>A</u> nnuler	No <u>u</u> vel Organisme	Paramètre d'envois et signature

https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/pkcp/index.htm

3.3. Création des dossiers d'envoi et de réception

Afin de pouvoir **envoyer** vos fichiers, il est impératif de créer un dossier s'appelant **SENT**. A vous de choisir l'endroit sur votre PC ou seront stockées vos déclarations prêtes à l'envoi.

Afin de pouvoir **recevoir** et traiter les fichiers reçus du Cadastre des pensions, il est impératif de créer un dossier s'appelant **RECEIVED** A vous de choisir l'endroit sur votre PC ou seront stockés les différents fichiers réceptionnés.

ATTENTION: il est fortement déconseillé de créer ces dossiers là ou Dcl 6 est installé

Une fois les données relatives à votre organisme complétées et les folders RECEIVED et SENT créés, il y a lieu de configurer les paramètres d'envoi et de signature.

🔄 Dcl: Contrôle d'a	ccès		X
- 4			
Identification			
Nom		N° d'entreprise	N* d'immatriculation
TEST		0123456789	123456
– Langue / Taal			
 Erançais 	O <u>N</u> ederlands		
	1		Paramètre d'envois et
Logon	Annuler	No <u>u</u> vel Organisme	signature

🖏 Paramètres d'env	voi et de signature			
Envois automatique	Utilisation de la C carte d'identité électronique	O Utilisation d'un keystore P12	 Utilisation d'un keystore JKS 	
		User sftp	(EXP*)	
	Clé priv	vée d'authentification sFTP	(*.ppk)	Parcourir
	Numéro d'expéditeur (6 positions numérique, ex 00	01234)	
	Numéro de suite minir	mal des fichiers envoyés (dé	faut 0)	
٨	luméro de suite maximal de	es fichiers envoyés (défaut S	39999)	
	Réperoire a	ù seront stockés les fichiers	reçus	Parcourir
	Répertoire où se	ront stockés les fichiers à ei	nvoyer	Parcourir
		Fichier ke	eystore	Parcourir
		Alias de la clé dans le ke	eystore	
		Annuler 0	IK	

Ce bouton permet de configurer la partie Envoi/Réception de l'application.

- <u>Envoi automatique</u>: cette case doit être cochée si vous désirez utiliser Dcl pour créer et envoyer les fichiers via votre canal électronique.
- <u>Utilisation de la carte d'identité électronique</u> : cette case doit être cochée si vous avez choisi de signer les fichiers avec votre carte d'identité.
- <u>User sftp (EXP*)</u>: veuillez mentionner le nom d'expéditeur tel que vous l'avez choisi sur le Portail de la Sécurité Sociale.
- <u>Clé privée d'authentification (.ppk)</u> : veuillez parcourir l'endroit où vous avez sauvé la clé privée (créée de pair avec la clé publique).
- <u>Numéro d'expéditeur</u>: veuillez introduire le numéro qui vous a été attribué sur le Portail de la Sécurité Sociale.
- Numéro de suite minimal des fichiers envoyés : veuillez part défaut introduire 000000.
- Numéro de suite maximal des fichiers envoyés : veuillez part défaut introduire 999999.
- <u>Répertoire où seront stockés les fichiers reçus</u>: veuillez choisir le répertoire RECEIVED créé au préalable.
- <u>Répertoire où seront stockés les fichiers à envoyer</u>: veuillez choisir le répertoire SENT créé au préalable.
- Fichier keystore : laisser à blanc.
- <u>Alias de la clé dans le keystore</u>: laisser à blanc.

L'écran ci-dessous représente un exemple de configuration pour un organisme qui a fait le choix de signer avec **une carte d'identité électronique**.

🖏 Paramètres d'env	voi et de signature			
Envois automatique	Utilisation de la carte d'identité électronique	C Utilisation d'un keystore P12 C	Utilisation d'un keystore JKS	
		User sftp (EXP*)	EXPpensionepk	
	Clé priv	vée d'authentification sFTP (*.ppk)	0:\ePK\CONFIG S	Parcourir
	Numéro d'expéditeur (l	6 positions numérique, ex 001234)	107590	
	Numéro de suite minir	nal des fichiers envoyés (défaut 0)	00000	
1	Numéro de suite maximal de	es fichiers envoyés (défaut 99999)	99999	
	Réperoire o	ù seront stockés les fichiers reçus	C:\RECEIVED	Parcourir
	Répertoire où se	ront stockés les fichiers à envoyer	C:\SENT	Parcourir
		Fichier keystore		Parcourir
		Alias de la clé dans le keystore		
		Annuler OK		

D'autres certificats ne sont pas supportés par l'application, pour le moment.

<u>Remarque</u>: il est possible d'utiliser Dcl sans l'option "Envoi automatique". En effet, il est possible de créer simplement des fichiers et de les exporter pour ensuite les envoyer manuellement.

https://www.socialsecurity.be/public/doclibrary/fr/documents/pdf/ePK_doc_F.pdf

3.4. Consulter ou modifier les informations de l'organisme

Il est possible de consulter les données concernant l'organisme choisi en allant dans le menu "Organisme-Informations".

Fichier	Edition	Envoyer/recevoir fichiers	Organisme	Affichage	Aide
			Informa	-+i	1

Dès lors, vous pouvez visualiser toutes les données enregistrées concernant l'organisme choisi.

Informations organisme	
Organisme débiteur	
[70] N* d'entreprise	0123456789
[5] N* d'immatriculation	123456
Nom	TEST
Nom fichiers	TEST
⊂ Organisme déclarant	
[72] N° d'entreprise ou N° d'établissement	0123456789
	Modifier

Vous pouvez également modifier ces informations en cliquant préalablement sur le bouton Modifier.

Le contenu de la zone "Nom fichiers" n'est pas modifiable.

4. Utilisation de l'application

4.1. Présentation des écrans de Dcl

4.1.1 Menus



Les différents actions possibles via les menus seront détaillées dans les situations reprises au chapitre "Création d'éléments dans Dcl".

4.1.2 Icônes



Ces boutons permettent de parcourir les différents éléments présents dans votre base de données.

De gauche à droite, les boutons vous amènent :

- au premier élément
- à l'élément précédent
- à l'élément suivant
- au dernier élément

Annuler les modifications effectuées sur l'élément courant.



Poser un filtre.

- Insérer un nouvel élément.
- Recopier l'élément courant.
- Supprimer l'élément courant.
- Confirmer la correction.
- Afficher les éléments sélectionnés
 - Imprimer.
 - Traiter les fichiers réceptionnés

<u>Remarque</u>: la signification de chaque icône apparait en bas de l'application dès que le pointeur de votre souris est sur l'une d'entre elles. Vous disposez également d'un compteur d'enregistrements.

4.1.3 Etat de l'élément

Etat Nouveau

Pour avoir dans cette application, un moyen simple de choisir des éléments de déclaration à des fins de modification ou d'exportation, une "rubrique" supplémentaire a été introduite pour montrer ce qui est arrivé à cet élément et ce qui peut lui arriver. Situations possibles:

- "Nouveau"

Cet élément n'a pas encore été déclaré au Cadastre des pensions et n'existe que dans Dcl. Il a été créé manuellement ou à partir de la copie d'un élément déjà existant dans Dcl ou importé d'un fichier.

Il peut être modifié ou effacé.

- "Créé en série"

Tout comme un élément "Nouveau", cet élément n'a pas encore été déclaré au Cadastre des pensions et n'existe que dans Dcl.

Il a été créé automatiquement en utilisant l'écran "Création d'une série de paiements". Il peut être modifié ou effacé.

- "Déclaré"

Il s'agit d'un élément "Nouveau" ou "Créé en série" qui a été exporté dans une déclaration. Il ne peut plus être modifié, mais il peut être effacé.

- "Rejeté"

Cet élément a été rejeté par le Cadastre des pensions. Il peut être modifié ou effacé. Les motifs de rejet sont visibles. Le bouton confirmation de correction est disponible.

- "Traité"

Il s'agit d'un élément rejeté qui a été corrigé et qui est disponible pour exportation vers un fichier de correction.

Il peut être modifié ou effacé. Les motifs de rejet sont visibles.

- "Corrigé"

Il s'agit d'un élément rejeté qui a été mis dans l'état "Traité" et exporté dans une déclaration de type correction.

Il ne peut plus être modifié, mais il peut être effacé. Les motifs de rejet sont visibles. **<u>Remarque</u>**: il est vivement conseillé de ne jamais effacer des éléments dans l'état Déclaré ou Corrigé car ces éléments ont été déclarés au Cadastre des pensions. Si vous les effacez, vous perdez toute trace de ces éléments dans Dcl. De plus, vous ne pourrez pas réexporter intégralement une déclaration ou une correction.

4.1.4 Les folders

|--|

Pour garantir la clarté de l'écran, une partie des rubriques a été rangée dans différents folders dont un est toujours visible ("Bénéficiaire" dans l'exemple ci-dessus).

Dans chaque folder est regroupée une série de rubriques présentant des rapports étroits:

"Bénéficiaire" regroupe toutes les données générales du bénéficiaire (rubriques 10 à 23)

"Administration" reprend toutes les données juridiques du bénéficiaire susceptibles d'avoir une influence sur les retenues (rubriques 29, 31, 34, 47 - 49)

"Droit" réunit toutes les rubriques caractéristiques d'un avantage (rubriques 8, 27, 28, 30, 33, 35, 36 - 38)

"Paiement" reprend les données des paiements (rubriques 39, 40 - 46, 52 - 58)

"Règles particulières" montre les règles particulières observées pour calculer le paiement et les retenues (rubriques 50 et 51)

"Ordre C5" reprend les données "Il faut" pour un changement de clé (rubriques 61 - 64, 76)

4.2. Opération spéciale pour les organismes qui déclaraient sur papier

<u>ATTENTION</u>: si vous n'avez jamais déclaré au Cadastre des pensions, cette étape ne vous concerne pas.

Actuellement, votre base de données est vide. Dès lors, afin de ne pas encoder tous les cas déjà connus dans le Cadastre des pensions, ce dernier vous fournira (sur simple demande) un fichier de démarrage.

penskad@smals.be

Ce fichier est à importer dans votre Dcl. Prière de respecter scrupuleusement la procédure qui suit.

Une fois votre Dcl installé, configuré et en possession du fichier de démarrage (présent à un endroit sur votre PC), procédez de la manière suivante :

Pour importer ce fichier, choisissez dans le menu :

"Fichier - Importer - Eléments de déclaration"

Gartian des déclarations de l'organisme 7	TECT	r	
Gestion des declarations de l'organisme	IES		
Fichier Edition Envoyer/recevoir fichiers	(Organisme Affichage Aide	
Importer	⊁	Eléments de déclaration	
Exporter	×	Rejets	3
Ré-exporter	⊁	V	
Création de paiements en série		No. du dossier	
Consulter les événements		_	[59] Date dema
Print			[26] Début pen
Ouitter			[60] Date re
		Y Y	Y

Sélectionnez ensuite via l'explorateur l'endroit où vous avez placé le fichier de démarrage.

Vous obtenez alors la fenêtre suivante :

Cliquez sur "commencer".

Import des éléments de déclarations	
Cliquez sur 'Commencer' pour commencer l'importation	
- Identification du fichier	
X:\BS2000toTB\KP934\Démarrage\12	3456.dcl
Choix du fichier	
E volution	
	Arrêter
Commencer	Annuler

Cliquez sur "OK".



Les éléments (droits et derniers paiements enregistrés dans le cadastre) sont désormais dans votre base de données.

ATTENTION: il faut modifier le statut actuel des différents éléments puisqu'ils ont déjà été déclarés dans le Cadastre des pensions L'état "Nouveau" doit devenir "Déclaré"

Cette procédure est unique.

"Fichier - Exporter - Déclaration"

🚭 Gestion des déclarations de l'organisme TEST			
Fichier Edition Envoyer/recevoir fichiers	s Organisme Affichage Aide		
Importer	Etat		
Exporter	 Déclaration 		
Ré-exporter	► Correction		
Création de paiements en série	Déclaration vide		
Consulter les événements	Correction vide		
Print	à la retenue de solidarité 🛛 👻		
Quitter			

Vous obtenez alors une fenêtre avec différents totaux.

Cliquez sur "Exporter".

Liste des totaux		
Totaux des Montants		
Total général des montants bruts :		50768,33
Total de la retenue AMI : 1		1718,32
Total de la retenue de solidarité :		0,00
Total de la retenue de solidarité pour les capitaux : 0,0		
Répartition des types d'éléments		
Nombre de Droits (C1,C2,C3,C4)		74
Nombre de Paiements (D1,D2,D4,D5)		74
Nombre Autres (B1,B2,B4,C5,C9)		
Exporter Quitter		Impression

Laisser les paramètres pré-remplis par l'application.

Cliquez uniquement sur "Commencer l'exportation"

Export d'une déclaration	
[71] Mois de paiement principal	12/2014
[4] Référence du document	000000000000000000000000000000000000000
[6] Date de l'envoi	24/02/2015
- Identification du fichier	
C:\SENT\TEST\TEST02.v06	
Choix du répertoire	
Evolution	
Commencer l'exportation	Annuler

Cliquez sur "OK".

export d'u	ne declara	ition	X
1	Exportat	ion termir	ıée
			ОК

L'état des éléments est désormais "déclaré".

-	Gestion des déclarations de l'organisme TEST	
	Fichier Edition Envoyer/recevoir fichiers Organisme Affichage Aide	
	Etat Déclaré [4] Référence du doculore	24/02/2015 nt 000000000000000000000000000000000000

ATTENTION:

Il faut absolument effacer de votre dossier "SENT" le fichier qui vient d'être créé ! (voir chapitre Création des dossiers d'envoi et de réception)

En effet ce dernier ne DOIT pas être transmis au Cadastre des pensions.

Allez donc dans votre dossier "SENT". Vous y trouvez un sous-dossier à l'intérieur duquel se trouve le fichier à effacer. Le nom de ce fichier est "Nom fichiers" suivi d'une extension .v06.

Sélectionnez-le et effacez-le.

OSDisk (C:) → SENT →	TEST
y 🔻 Share with 💌	Burn New folder
·	
	Name
	TEST01.v06
	1

Désormais, votre Dcl est synchronisé avec les données connues dans le Cadastre des pensions.

4.3. Création d'éléments dans Dcl

Veuillez prendre connaissance des instructions relatives au Cadastre des pensions.

Rappel des **principaux éléments** :

Eléments	Signification
C1	Nouveau droit
C2	Modification du droit
С3	Clôture du droit
C4	Annulation du droit
D1	Paiement et retenues
D2	Régularisation d'un paiement
D4	Annulation d'un paiement

4.3.1 Créer un nouvel avantage (nouveau droit et premier paiement)

L'existence d'un droit doit être déclarée dès que ce droit est connu de l'organisme (donc éventuellement bien avant le premier paiement effectif).

Un nouveau droit doit être déclaré avant toute déclaration de paiement qui doit en découler.

Dans un élément "C1" doivent être déclarés :

Les éléments d'information relatifs à la signalétique de l'ayant-droit (niss, nom, prénom, adresse, ...rubriques 9 à 23)

Les éléments d'information relatifs à la signalétique du droit (numéro de dossier, périodicité, date de début du droit, date de début de pension, ...rubriques 24 à 30 et 32 à 35)

Le code charge famille (rubrique 31)

Cette action est à effectuer pour tout nouveau pensionné.

"Edition – Insérer un nouvel élément" ou via l'icône 💼

Choisissez "C1" et complétez ensuite toutes les différentes rubriques. Il faut toujours commencer par la création d'un droit avant de pouvoir déclarer des paiements.

👙 Gestion des décla	arations de l'organisme TEST
Fichier Edition	nvoyer/recevoir fichiers Organisme Affichage Aide
	Etat Nouveau
[1] Type élément	•
[9] Niss	B1 Demande de pension B2 Reiet de la demande de pension
[25] Périodicité	B4 Annulation demande de pension = [59] Date demar
[32] Code avantage	C2 Modification du droit [26] Début pens
	C3 Cloture du droit [60] Date re
	C5 Renumérotation

Veillez à remplir toutes les rubriques accessibles en parcourant les différents folders (bénéficiaire, administration, droit). N'oubliez pas également de remplir la date de début de pension.

Gestion des décla	arations de l'organisi	me TEST	Affichage Aid	e	- • ×	
[1] Type élément [9] Niss	C1 Nouveau droit 800415/115/76	- [24] No. du dos	sier Innnnnnnnn	1415		
[25] Périodicité [32] Code avantage	1 Mensuel 00 Soumis à la retenu	e AMI et à la retenue	e de solidarité	[59] Date dema [26] Début per	ande 00/00/0000	
	, 		·	[60] Date	refus 00/00/0000	
<u>B</u> énéficiaire	Administration	<u>D</u> roit	<u>P</u> aiement	<u>R</u> ègles particulières	Ordre C5	
Signalétique [10] Nom	DUPONT	[11]] Prénom	TEST		
[12] Date de nais	sance 15.	/04/1980 [13]] Lieu naissance	?	•	
[22] Code sexe	1 Homm	ie 🖵 [23]	Code langue 1	Français	-	
Domicile [14] Rue	QUAI DE WILLEBRO	ECK	[15] Numéro 3	38 [16] Bo	pite	
[17] Code postal	1000 [18] Co [19] Co	ode localité 210 ode pays 150	004 [20] Lo 0 [21]	Pays BELGIQUE	• •	
1/1		Mise à jour de l'élém	ent			

<u>Remarque:</u> - la rubrique "Lieu de naissance" est facultative.

- la rubrique "Code localité" se remplit de manière automatique une fois la rubrique "Localité" remplie. Il en va de même pour la rubrique "Code pays".

Chaque paiement concernant un avantage doit être déclaré.

Un paiement ne peut être déclaré que si l'existence du droit concernant le même avantage a été déclarée antérieurement, ou dans la même déclaration.

Pour la création du paiement "D1", recopiez le "C1" préalablement créé et **changez le type élément en** "D1".

"Edition – Recopier l'élément courant" ou via l'icône 🖭

Cela évite d'encoder à nouveau le NISS, le numéro de dossier,

Gestion des decli chier Edition I	arations de l'organis Envoyer/recevoir fic	ime (ES) hiers Organisme	Affichage Aide			
	<u></u>	• × 0 M		Etat Nouveau		
] Type élément	C1 Nouveau droit		<u>.</u>			
1] Niss 25] Périodicité 32] Code avantage	C1 Nouveau droit C2 Modification du d C3 Clôture du droit C4 Annulation du dro C5 Renumérotation C9 Demande de ren	roit sit	er 000000000000000000000000000000000000	415 [59] Date demand [26] Début pensid	de 00/00/000	
	D1 Paiement et reter D2 Régularisation d'	nues un paiement		[60] Date refu	ı \$ 00/00/000	
<u>B</u> énéficiaire	Administration	Droit	Paiement	<u>R</u> ègles particulières	Ordre C5	
[27] Date début di [38] Date de clôtu	roit actuel re du droit	00/00/0000	[36] Date débi	ut de la modification 00/00	/0000	
[28] Type de pens	ion	1 Retraite ou droit	personnel, à utiliser é	galement en cas de paiemer	nt de 💌	
[30] Type employe	eur contractant	0 Pas d'applicatio	n		•	
[33] Caractère avantage		11 Pension légale			-	
[35] Origine droit 1 National (Be		1 National (Belgiq	ue)		-	
[8] Référence élér	ment	0000002000000	00000/000000000000			

Veillez à remplir toutes les rubriques accessibles en parcourant les différents folders (administration et paiement).

🔹 Gestion des déclarations de l'organisme TEST 🛛 🗖 🔳 💌					
Fichier Edition Envoyer/recevoir	fichiers Organisme	Affichage Aide			
		🖹 🛃 Et	at Nouveau		
[1] Type élément D1 Paiement et re	tenues 👻				
[9] Niss 800415/115/76	[24] No. du dossie	er 00000000080041	5		
[25] Périodicité 1 Mensuel		•	[59] Date demar	nde 00/00/0000	
[32] Code avantage 00 Soumis à la ret	enue AMI et à la retenue d	de solidarité	 [26] Début pens 	ion 01/01/2015	
			[60] Date re	fus 00/00/0000	
<u>B</u> énéficiaire A <u>d</u> ministration	Droit	<u>P</u> aiement	<u>R</u> ègles particulières	Ordre C5	
Période de référence [45] Mois début 01/2015	[46] Mois fin 017	/2015 [4	44] Mois paiement	01/2015	
[39] Montant brut	1000,00	j [41]	Devise EUR Euro	-	
[40] Montant précomptable	900,00	5	[58] Pourcentage préc	compte 0,0	
[42] Type index	0 Pas d'indexation		🚽 🖓 🚽	dex 0,0000	
[52] Code retenue AMI	1 Avec charge de famille			•	
[54] Montant retenue AMI	+ 3	5,50			
[56] Montant retenue solidarité	+ 2	0,00 [57] Po	ourcentage de retenue so	lidarité 0,0	
2/2	Mise à jour de l'élémer	nt			

4.3.2 Modifier un droit déjà connu au Cadastre des pensions

L'élément "C2" peut servir à :

- déclarer un changement dans la signalétique de l'ayant-droit ;
- corriger des éléments de la signalétique du droit précédemment communiqué ;
- déclarer un changement de la charge de famille de l'ayant-droit.

La date de modification est la date à partir de laquelle le changement prend effectivement cours.

Cette action est à effectuer pour tout droit "C1" connu dans votre Dcl et dont l'état est "déclaré".

Allez sur l'enregistrement "C1" que vous voulez modifier.

"Edition – Recopier l'élément courant" ou via l'icône

Pour la création de la modification du droit "C2", recopiez le "C1" et changez le type élément en "C2".

🍓 Gestion des décla	arations de l'organisr	me TEST					- • ×
Fichier Edition E	nvoyer/recevoir fich	iers Organism	e Affic	hage Aide			
[1] Type élément	C1 Nouveau droit		•				
[9] Niss	C1 Nouveau droit C2 Modification du dre	bit	^ er 00	00000008004	15		
[25] Périodicité	C3 Clôture du droit	3	•			[59] Date dem	ande 00/00/0000
[32] Code avantage	C5 Renumérotation	ianemente		idarité	-	[26] Début per	nsion 01/01/2015
	D1 Paiement et reteni	Jes				[60] Date	refus 00/00/0000
Bénéficiaire	D2 Régularisation d'u Administration	n palement Droit	-	Paiement	Rèal	es particulières	Ordre C5
Demendiane		2.04			<u></u>		<u></u>
– Signalétique –							

Modifiez la rubrique souhaitée et remplissez la rubrique 36 "Date début de la modification".

<u>B</u> énéficiaire	Administration	Droit	Paiement	<u>R</u> ègles particulières	Ordre C5
[27] Date début droit actuel [38] Date de clôture du droit		00/00/0000	[36] Date début	de la modification 00	/00/0000
[28] Tupe de pens	ion	A D A A A A A	LA CR. Z	1 1 1 1 1	

4.3.3 Régulariser un paiement déjà connu au Cadastre des pensions

Une modification annule et remplace l'élément précédemment communiqué, excepté pour les **retenues AMI et de solidarité**. En effet, le nouveau montant de retenue déclaré complète les montants déclarés précédemment. **Il ne les remplace pas**.

Cette action est à effectuer pour tout paiement "D1" connu dans votre Dcl et dont l'état est "déclaré".

Allez sur l'enregistrement "D1" que vous voulez modifier.

"Edition – Recopier l'élément courant" ou via l'icône

Pour la création de la régularisation "D2", recopiez le "D1" et changez le type élément en "D2".

🙀 Gestion des décla	arations de l'organis	me TEST		
Fichier Edition E	Envoyer/recevoir fich	niers Organisme	Affichage Aide	
	P	× 0 M	🗎 🚽 Et	at Nouveau
[1] Type élément	D1 Paiement et reten	ues 💌	[
[9] Niss	C3 Clôture du droit	it	er 00000000080041	5
[25] Périodicité	C5 Renumérotation		-	[59] Date der
[32] Code avantage	D1 Paiement et reten		de solidarité	
	D2 Régularisation d'u D4 Annulation du solo D5 Reintroduction du	n palement 🔰 📋 de 1 solde 💿 🔻		[60] Date
<u>B</u> énéficiaire	Administration	<u>D</u> roit	<u>P</u> aiement	<u>R</u> ègles particulières

L'écran ci-dessous est un exemple de régularisation relatif à la période de référence 01/2015.

Brut et précomptable restent inchangés.

Etant donné que la retenue de solidarité ne devait pas changer, le montant "0"doit être renseigné dans le "D2" → 20 € (D1) +0€ (D2)= 20€.

Quant à la retenue AMI + 2€ ont été renseignés dans le "D2". En effet, le montant précédemment déclaré pour la période 01/2015 devait changer → 35.50€ (D1) +2€ (D2)= 37.50€.

🗳 Gestion des déclarations de l'organisme TEST 💿 💷 🔀						
Fichier Edition Envoyer/recevoir	fichiers Organisme	Affichage Aide				
[1] Type élément D2 Régularisation	n d'un paiement 🛛 💌					
[9] Niss 800415/115/76	[24] No. du dossi	ier 0000000080041	5			
[25] Périodicité 1 Mensuel		•	[59] Date demar	nde 00/00/0000		
[32] Code avantage 00 Soumis à la re	tenue AMI et à la retenue	de solidarité	🚽 🛛 [26] Début pens	sion 01/01/2015		
			[60] Date re	efus 00/00/0000		
<u>B</u> énéficiaire A <u>d</u> ministration	n <u>D</u> roit	<u>P</u> aiement	<u>R</u> ègles particulières	Ordre C5		
Période de référence [45] Mois début 01/2015	[46] Mois fin 01	/2015 [4	14] Mois paiement	02/2015		
[39] Montant brut	1000,0	[41]	Devise EUR Euro	•		
[40] Montant précomptable	900,0	0	[58] Pourcentage préd	compte 0,0		
[42] Type index	0 Pas d'indexation		👻 🖓 🚽 🗸	dex 0,0000		
[52] Code retenue AMI 1 Avec charge de famille				•		
[54] Montant retenue AMI + 2,00						
[56] Montant retenue solidarité + 0 [57] Pourcentage de retenue solidarité 0,0						
4/4	Mise à jour de l'éléme	nt				

<u>Remarque</u>: la période de référence (rubriques 45 et 46) introduite est celle que vous voulez régulariser. Quant au mois de paiement (rubrique 44), il correspond au mois de l'opération comptable.

4.3.4 Clôturer un droit déjà connu au Cadastre des pensions

Dans le "cycle de vie" d'un avantage périodique, le dernier élément à déclarer est la date de fin du droit (en cas de décès par exemple).

Aucun autre élément de déclaration concernant le même avantage <u>ne peut être déclaré</u> (dans une déclaration ultérieure) après que le droit ait été clôturé.

Un "C3" n'empêche pas la déclaration de paiements "D1" ou de régularisations de paiements "D2" antérieurs à cette date de clôture.

En cas d'un capital, la déclaration d'un "C3" est **facultative voire déconseillée**.

Cette action est à effectuer pour tout droit ("C1" ou "C2") connu dans votre Dcl et dont l'état est "déclaré".

Allez sur l'enregistrement "C1" que vous voulez modifier.

"Edition – Recopier l'élément courant" ou via l'icône 🔃

Pour la création de la clôture du droit "C3", recopiez le "C1" et changez le type élément en "C3".

👙 Gestion des décl	arations de l'organism	ne TEST			
Fichier Edition	Envoyer/recevoir fichi	ers Organisme	Affichage	Aide	
	P P	× 0 M		Etat 🗌	Nouveau
[1] Type élément	C1 Nouveau droit	•]		
[9] Niss	C1 Nouveau droit C2 Modification du dro	it	er 00000000	0800415	
[25] Périodicité	C3 Clôture du droit				[59] Date der
[32] Code avantage	C5 Renumérotation		de solidarité	•	[26] Début p
	C9 Demande de rense D1 Paiement et retenu	ignements 📃			[60] Date
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	D2 Régularisation d'un	paiement	·	~	
Bénéficiaire	Administration	Droit	Paiemer	nt Règ	gles particulières

Mentionnez la date de clôture du droit. Cette dernière est égale, le plus souvent, à la dernière période déclarée.

🐳 Gestion des déclarations de l'organisme TEST						
Fichier Edition Envoyer/recevoir fich	hiers Organisme	Affichage Aide				
	× 0 M	🗎 🚽 Et	at Nouveau			
[1] Type élément C3 Clôture du droit	-	I				
[9] Niss 800415/115/76	[24] No. du doss	ier 00000000080041	5			
[25] Périodicité 1 Mensuel		•	[59] Date dei			
[32] Code avantage 00 Soumis à la retenu	ue AMI et à la retenue	de solidarité	🝷 [26] Début p			
			[60] Dati			
<u>B</u> énéficiaire A <u>d</u> ministration	<u>D</u> roit	Paiement	<u>R</u> ègles particulières			
[27] Date début droit actuel	00/00/0000	[36] Date début	de la modification 미			
[38] Date de clôture du droit	00/00/0000					
[28] Type de pension	1 Betraite ou droit r	nersonnel: à utiliser écu	alement en cas de nai			

4.3.5 Annuler un droit déjà connu au Cadastre des pensions

Si un organisme a ouvert un droit à tort, celui-ci peut être annulé par un élément de type "C4".

Si pour ce droit déclaré à tort, il y a eu également des paiements déclarés à tort, il faut veiller à les annuler via des éléments "D4".

Cette action est à effectuer pour tout droit ("C1", "C2" ou "C3") connu dans votre Dcl et dont l'état est "déclaré".

Allez sur l'enregistrement "C1" que vous voulez annuler.

"Edition – Recopier l'élément courant" ou via l'icône

Pour la création de l'annulation du droit "C4", recopiez le "C1" et changez le type élément en "C4".

👙 Gestion des décl	arations de l'organisme TEST				
Fichier Edition	Envoyer/recevoir fichiers Orga	anisme	e Affichage	Aide	
[1] Type élément	C1 Nouveau droit		•		
[9] Niss	C1 Nouveau droit C2 Modification du droit		^er 00000000	0800415	
[25] Périodicité	C3 Clôture du droit		- -		[59] Date der
[32] Code avantage	C4 Annulation du droit C5 Renumérotation C9 Demande de renseignements	3	≡ de solidarité	•	[26] Début p
	D1 Paiement et retenues				[60] Date
7	D2 Régularisation d'un paiement		*		

Remarque: aucune date n'est requise pour un élément "C4".

4.3.6 Annuler un paiement déjà connu au Cadastre des pensions

L'élément "D4" a pour but de faire connaître au cadastre les paiements qui doivent être considérés comme nuls. Les montants brut (rubrique 39) et précomptable (rubrique 40) devront toujours être égaux à "0".

Les montants des retenues (AMI et Sol) devront être identiques mais de signe opposé !

Cette action est à effectuer pour tout paiement ("D1" ou "D2") connu dans votre Dcl et dont l'état est "déclaré".

Allez sur l'enregistrement "D1" que vous voulez modifier.

"Edition – Recopier l'élément courant" ou via l'icône

👙 Gestion des décla	arations de l'organis	me TEST			
Fichier Edition E	nvoyer/recevoir fich	niers Organisme	e Affichage	Aide	
	• •		. 🖻 🕈	Etat 🗌	Nouveau
[1] Type élément	D1 Paiement et reten	ues	•		
[9] Niss	C3 Clôture du droit	ŀ	^ er 0000000	000800415	
[25] Périodicité	C5 Renumérotation		-		[59] Date dem
[32] Code avantage	D1 Paiement et reten	eignements ues n paiement	≡ de solidarité	•	[26] Début pe
	D4 Annulation du solo		.		[60] Date
<u>B</u> énéficiaire	Administration	<u>D</u> roit	Paiem	nent <u>R</u> è	gles particulières

Pour la création de l'annulation "D4", recopiez le "D1" et changez le type élément en "D4".

L'écran ci-dessous est un exemple d'annulation relatif à la période de référence 01/2015.

Brut et précomptable (rubriques 39 et 40) sont à "0"

Les montants des retenues AMI et Sol (rubriques 54 et 56) sont identiques mais de signe opposé!

Gestion des décl	arations de l'orga	inisme TEST			
ichier Edition	Envoyer/recevoir	fichiers Organisme	Affichage Aide		
	• 7		👜 🚽 "	tat Nouveau	
1] Type élément	D4 Annulation du	solde 👻			
9] Niss	800415/115/76	[24] No. du doss	ier 0000000008004	115	
25] Périodicité	1 Mensuel		-	[59] Date deman	de 00/00/0000
32] Code avantage	00 Soumis à la re	tenue AMI et à la retenue	de solidarité	💂 [26] Début pensi	ion 01/01/2015
				 [60] Date rel	fus 00/00/0000
<u>B</u> énéficiaire	Administration	<u>D</u> roit	Paiement	<u>R</u> ègles particulières	Ordre C5
Période de référei [45] Mois début	nce	[46] Mois fin 01	/2015	[44] Mois paiement	02/2015
[39] Montant brut		0,0	00 [4	1] Devise EUR Euro	-
(40) Montant préco	mptable	0,0	0	[58] Pourcentage préc	ompte 0,0
[42] Type index		0 Pas d'indexation		🚽 🖓 [3] Inc	lex 0,0000
[52] Code retenue A	MI	1 Avec charge de famille	,		•
[54] Montant retenu	ie AMI		35,50		
[56] Montant retenu	ie solidarité	1	20,00 [57] F	Pourcentage de retenue so	idarité 0,0
717		Mise à jour de l'éléme	nt		

4.4. Création de paiements en série /déclaration de paiements périodiques

Dcl est capable de générer de manière automatique votre déclaration en se basant sur les paiements périodiques précédemment déclarés. Néanmoins il est d'abord nécessaire d'inventorier tous les éventuels changements, nouveaux pensionnés, décès, index,

4.4.1 Si rien ne change par rapport au mois de paiement précédent

"Fichier- Création de paiements en série"

🔹 Gestion des déclarations d	e l'organisme T	EST	г			
Fichier Edition Envoyer/re	ecevoir fichiers	C	Organisme	Affichage	Aide	
Importer		F			Etat 🗌	Déclaré
Exporter		¥.			[4] Référe	ence du document
Ré-exporter		×	-]		
Création de paiements e	en série		No. du doss	sier 0000000	117	
Consulter les événemen	ts 🗟			-		[59] Date dema
Print			à la retenue	de solidarité	T	[26] Début pen
Quitter				· · · · · ·		[60] Date r
Dán Á Entinina Andreia	interation.			Delen		alog a set out have

Vous obtenez la boîte de dialogue suivante :

3. Création d'une série de paiements	×
Mois de paiement : 02/2015	Commencer
Evolution	
Droits Traités	Paiements
Arrêter	Quitter

ATTENTION: le mois de paiement proposé par défaut est le mois actuel. Veillez à, éventuellement, modifier le mois de paiement en fonction du mois à déclarer.

Si les derniers paiements déclarés concernent le mois de paiement 12/2014, il faut dans cet exemple modifier le mois de paiement en 01/2015.

Pour plus d'informations sur le principe de création des paiements en série et sur les messages inscrits dans le fichier des événements, veuillez-vous référer au chapitre 5.1.et 5.5.

Création d'une série de paiements	×
Mois de paiement : 01/2015	Commencer
- Evolution	
Droits Traités	Paiements
Arrêter	Quitter

Cliquez sur "Commencer"

	ments		~~	[4] Réf	érenc
Mois de paiement : 01/2015		<u>C</u> ommer	ncer)117	
Evolution			,	-	
75	75	Palements -	72	nent [<u>R</u> ègle
Arrêter		Quitte			
	13		;[
Création d'une série de paieme	nts	<u>Q</u> uine	;r		x
Création d'une série de paiemen	nts matique	des paieme	ents est t	erminée	×

Dans l'exemple ci-dessus, Dcl a généré 72 paiements. Ces nouveaux paiements sont dans l'état "Créé en série".

🍕 Gestion des déclarations de l'organisme TEST	
Fichier Edition Envoyer/recevoir fichiers Organisme Affichage	Aide
M 4 D M 📼 🍸 🕂 🖸 🖊 🖕	Etat Créé en série

4.4.2 Tous les montants ou une partie doivent être adaptés

Créez les paiements en série comme précédemment expliqué ("Fichier– Création de paiements en série").

Ensuite, passez en revue les différents éléments et adaptez les montants si nécessaire.

Si votre Dcl contient de nombreux enregistrements, vous pouvez utiliser le filtre afin de trouver

l'enregistrement dont les montants sont à modifier. Activez le filtre en cliquant sur 🔽 ou via le menu "Edition – Poser un filtre"

Comme critère, choisissez "Etat de l'élément- Créé en série". Cliquez ensuite sur "Activer le filtre".

Vous pouvez bien évidemment affiner votre recherche en insérant d'autres critères, tels que le nom, le NISS,

Pose d'un filtre				
Identification				
[8] Référence élément [24] No. du dossier [9] Niss [10] Noss				
C [4] Référence du doc [6] D	ument Date de l'envoi			
Type de l'élément type DEMANDE (B1, B2, B4) type DROIT (C1, C2, C3, C4, C5, C9) type PAIEMENT (D1, D2, D4, D5) Mois de paiement :				
État de l'élément Nouveau Créé en série Déclaré	☐ Rejeté ☐ Traité ☐ Corrigé			
Activer le <u>f</u> iltre	Annuler modification			

Pour plus d'informations sur l'utilisation du filtre, veuillez-vous référer au chapitre 5.6.

4.4.3 Rien ne change par rapport au mois de paiement précédent mais un nouveau pensionné est à ajouter (ou plusieurs)

Dans cette situation, il faut d'abord créer le/les nouveau(x) droit(s) et le/les nouveau(x) paiement (s). Ensuite, créez les paiements en série de manière "normale" pour les autres paiements.

4.4.4 Rien ne change par rapport au mois de paiement précédent mais un avantage doit être clôturé (ou plusieurs)

Dans cette situation, il faut d'abord créer le/les clôture(s) du/des droit(s).

Ensuite, créez les paiements en série de manière "normale" pour les autres paiements.

Remarque:

si le/les C3 est/sont effectué(s) avant la création des paiements en série, Dcl ne générera pas de paiement pour le/les droit(s) clôturé(s).

si le/les C3 est/sont effectué(s) après la création des paiements en série, Dcl générera le / les paiement(s).

4.5. Exporter et envoyer une déclaration

Lorsque vous avez préparé dans Dcl tous les éléments que vous devez déclarer au Cadastre des pensions, vous créez un fichier texte contenant toutes ces données à l'aide du menu

"Fichier - Exporter - Déclaration"

🙀 G	estion des déclarations de l'organisme T	ES	Т			
Fich	ier Edition Envoyer/recevoir fichiers	0	Organ	isme Affichage	Aide	2
	Importer	F				Etat 🗌
	Exporter	F		Déclaration		rei
	Ré-exporter	F		Correction	3	
	Création de paiements en série			Déclaration vide		
	Consulter les événements			Correction vide		
	Print		àlar	etenue de solidarité		-
	Quitter					~

Vous obtenez alors une fenêtre avec différents totaux concernant votre déclaration. Ce tableau vous permet d'effectuer une dernière vérification.

Liste des totaux				
Totaux des Montants				
Total général des montants bruts :	50328,79			
Total de la retenue AMI :	1717,68			
Total de la retenue de solidarité :	0,00			
Total de la retenue de solidarité pour les capitaux :	0,00			
Répartition des types d'éléments				
Nombre de Droits (C1,C2,C3,C4)	0			
Nombre de Paiements (D1,D2,D4,D5) 72				
Nombre Autres (B1,B2,B4,C5,C9)	0			
Exporter Quitter	Impression			

Cliquez sur "Exporter", vous obtenez l'écran suivant :

Export d'une déclaration	
[71] Mois de paiement principal	01/2015
[4] Référence du document	000000000000000000000000000000000000000
[6] Date de l'envoi	27/02/2015
Identification du fichier	
Choix du répertoire	
- Evolution	
<u>Commencer</u> l'exportation	Annuler

Si la déclaration contient des éléments de type "D1" ou "D2" alors, le Mois de paiement principal doit être rempli.

Si la déclaration ne contient aucun élément de type "D1" et" D2" mais contient d'autres éléments, cette rubrique peut être laissée à blanc.

Dans la zone Identification du fichier, Dcl vous propose un emplacement et un nom de fichier. L'emplacement doit être le dossier "SENT" créé au préalable (voir chapitre 3.3).

Le nom du fichier est celui attribué lors de la création de l'organisme et est suivi d'un nombre 01 et de l'extension V06. (Ce nombre changera à chaque déclaration (test01.V06, test02.V06, test03.V06,...). Ce système permet ainsi de ne pas effacer la/les déclaration(s) précédente(s).

Dcl vous propose également une référence du document. Vous pouvez la modifier à condition de ne pas utiliser une référence de document qui a déjà servi pour une précédente déclaration ! (Le cadastre refusera votre déclaration).

Quant à la date de l'envoi, Dcl vous propose par défaut la date du jour.

Lorsque vous cliquez sur le bouton "Commencer l'exportation", Dcl sélectionne automatiquement tous les éléments dont l'état est encore "Nouveau" ou "Créé en série".

Cliquez sur "Commencer l'exportation".

Export d'une déclaration				
[71] Mois de paiement principal		01/2015		
[4] Référence du document		00000000000000000002		
[6] Date de l'envoi	[6] Date de l'envoi Export d'une déc			
-Identification du fichi	Expo	ortation terminée		
Choix du répertoi		ОК		
E volution				
<u>Commencer l'exporta</u>	tion	Annuler		

Cliquez ensuite sur "OK".

Une fois la déclaration exportée, elle est prête à être envoyée.

Cliquez dans le menu "Envoyer/recevoir fichiers" et sélectionnez "Envoyer fichiers"



Dès lors, la boite de dialogue suivante s'ouvre :

🖏 Envoyer		- • •
Désélectionner tout Tout sélectionner	Veuillez sélectionner les fichiers à envoyer parmi les fichiers disponibles	
	Annuler Suivant	

Sélectionnez le /les fichier(s) à envoyer et cliquez sur Suivant.



Dcl vous demande une confirmation d'envoi.

Cliquez sur "Envoyer".

🕄 Envoyer		- • ×
	Etes-vous sûr de vouloir envoyer les fichiers suivants?	
	TEST01.v06	
	Annuler Envoyer	

Insérez votre carte d'identité électronique dans votre lecteur de carte.

Introduisez votre code pin, cliquez sur "OK".

<u></u>	nter PIN code	
F	Please enter your eID PIN code to sign.	
ſ		
	PIN code:	
, '		
	OK Cancel	

Patientez jusqu'à l'obtention du message suivant.

🖏 Envoyer		
	Les fichiers suivant ont été envoyés	
	TEST01.v06	

Cliquez ensuite sur "Quitter".

Quelques minutes après l'envoi, cliquez sur 壁 afin de vous assurer qu'il n'y a pas de message d'erreur.

Si vous rencontrez un problème au niveau de l'envoi, tel que le message ci-dessous, cela signifie qu'un problème technique est survenu. La transaction a échoué. Le fichier n'est pas envoyé et est de nouveau dans le folder "SENT".

DCL	— ×
Certains envois ont échoués, les fichiers ont été replacés dans le réperte	pire d'envoi
	ОК

Les différentes raisons concernant l'échec de l'envoi sont : problème dans les données de configuration, certificat de la carte d'identité périmé, utilisation d'une nouvelle carte d'identité dont le certificat n'est pas encore renseigné sur le Portail de la Sécurité Sociale, problème de serveur,...

En cas de problème, veuillez prendre contact avec l'équipe du Cadastre des pensions.

penskad@smals.be

Ne créez pas / n'envoyez pas de nouvelles déclarations tant que le problème persiste.



de surveillance)

4.6. Interpréter les données reçues du Cadastre des pensions (refus, rejets, ...)

Une fois la déclaration réceptionnée par le Cadastre des pensions, une série de contrôles a lieu. La déclaration peut être acceptée ou refusée.

<u>Remarque importante</u>: une fois les fichiers PDF consultés via Dcl, ils n'apparaitront plus dans l'application. C'est pourquoi nous vous conseillons de les sauvegarder dès ouverture.

4.6.1 Refus de la déclaration par le Cadastre des pensions

Dans ce cas, la déclaration n'est pas mise à jour et vous devez renvoyer une nouvelle déclaration.

Vous trouverez la liste des codes refus ici :

https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/pkcp/documents/annexe_9_liste_codes_refus_ F.pdf

Si votre déclaration est refusée, vous en serez averti quelques heures après l'envoi (ou le lendemain de l'envoi).

Pour connaitre la raison du refus :

Cliquez sur "Envoyer / recevoir fichiers" - "Traiter fichiers réceptionnées"

OU cliquez simplement sur 🖄

👙 Gestion des dé	larations de l'organisme TEST	
Fichier Edition	Envoyer/recevoir fichiers Organisme	Affichage Aide
	Envoyer fichiers	S I E
	Traiter fichiers réceptionnés	💾 💻 [4] F
[1] Tune élément	C2 Madifiastian du drait	1

L'application recherche la réponse envoyée par le Cadastre des pensions.

🖏 Waiting
Waiting for the exchange to finish
Begin reception of ACRF

Vous obtenez :



<u>Remarque</u>: le fichier FO.PKRT.9999999..... est un fichier venant du Cadastre des pensions. Ce dernier est compressé.

Sélectionnez le fichier et cliquez sur "Voir".

🖏 Traitement des fichiers reçus	
Sélectionnez l'ensemble de résultats que vous voulez consulter	
F0.PKRT.999999.20150303.00001.R.1.1	
Voir	

🖏 Traitement des fichiers reçus	- • ×
Les fichiers suivants ont été réceptionnés.	
P.SF.377100.REFUSED.38008×FYWQ00C.20150303.p	df
Traiter Annuler	

Tout comme son nom l'indique, le fichier P.SF.*nnnnn*.**REFUSED**.*tttttttttttttttttttttttt*.*yyyymmdd*.pdf est refusé.

Avec nnnnn, le numéro technique du débiteur de la déclaration refusée; ttttttttttt, le numéro de ticket attribué à cette déclaration et yyyymmdd, la date de création du refus.

Cliquez sur "Traiter".

La raison du refus est désormais visible dans un document PDF que vous pouvez sauvegarder.

• 33	P041	CADASTRE DES PENSIONS	03/03/2015	PAGE:	1
					0.770
		MOTIF(S) DE REFUE DE LA DECLARATION			
		Plus d'infos sur https://www.socialsecurity.be/site_fr/Applics/pkcp/index.htm			
	NO	DE SUPPORT : 38000XFYWQ00C NO DN DCL : 001 REF.INT.: 377100-100001 DATE RECEPTION	1 03/03/2015		
		ORGANISKE DECLARANT : CALL DIE AND			
		ORDANISME DEBITEUR : COMP. DIS			
REPRI	RENCE	DU DOCUMENT : 00000000000001 NATURE DU DOCUMENT : D DATE DE CREATION : 20150303 MOIS DE PAIR	MENT PRINCIPAL	at 0000/	00
CODE	REFUS	LIBELLE DU CODE REFUS			

919 DECLASATION DE NATURE 'D' ET REFERENCE DU DOCUMENT DEJA CONNUE POUR CET ORGANISME

4.6.2 Déclaration acceptée par le Cadastre des pensions

Dans ce cas, la déclaration sera mise à jour. Après mise à jour, le Cadastre des pensions vous communique les résultats (le lendemain de l'envoi).

Soit tous les éléments de la déclaration sont acceptés, soit quelques cas ont posé problème et sont rejetés.

Tous les éléments sont acceptés

Si tous les éléments de la déclaration sont acceptés, vous recevrez :

• la liste statistique de mise à jour (P.SF.nnnnn.STAT.tttttttttttttttttttyyyymmddhhmmss.pdf);

Cliquez sur "Envoyer / recevoir fichiers" - "Traiter fichiers réceptionnées"

OU cliquez simplement sur 😾

🔮 Gestion des déc	larations de l'organisme TEST		
Fichier Edition	Envoyer/recevoir fichiers Organisme	Affichage	Aide
	Envoyer fichiers		Eta
	Traiter fichiers réceptionnés		[4] R
[1] Tupe élément	C2 Madifiastion du droit		

L'application recherche la réponse envoyée par le Cadastre des pensions.

🖏 Waitir	ng	- • •
Waiting fo	or the exchar	nge to finish
Begin rec	eption of AC	8F

Sélectionnez le fichier et cliquez sur "Voir".

🖏 Traitement des fichiers reçus
Sélectionnez l'ensemble de résultats que vous voulez consulter
F0.PKRT.9999999.20150303.00004.R.1.1
Voir
🕄 Traitement des fichiers reçus
Les fichiers suivants ont été réceptionnés.
P.SF.377100.STAT.38008V6N5B004.20150219200414.pdf
Traiter Annuler

Cliquez sur "Traiter".

La statistique est désormais visible dans un document PDF que vous pouvez sauvegarder.

		RELEVE S	TATIST	IQUE RELATIF AU TRAIT	EMENT DE	RS DECLARATIONS		FE : 02/03,	2015	PAGE :	1	
NO DE SUE	PORT : 38	008X3H7K00) L	NO DE DCL : 0	003	REF.INT.		גם או	ATE RECEI	PTION : 02/0	3/2015	
	ORGANIS	ME DECLARJ	MT				_					
	ORGANIS	ME DEBITE	JR									

ENCE DU DOC	TIMENT .	000000000	00245	NATURE OF DOCUMENT	• n	DATE DE CREATI	ON .	20150224 M	TTS PATE	PDINC - 2	01502	
	Sugar 1			WASALS DO DOCUMENT	+ 4	SALE OF SUBALL			and cards	totas. 1 é		
NEES GLOBAL	72.07											
	10.0											
. TYPE AC	C. TYPE C	ACC. TY	PE D A	C. TYPE E ACC. TYP	X1 REJ.	. TYPE B REJ.	TYPE C	REJ. TYPE D	REJ. TY	PE E REJ. T	TYP X1 REJ.	. IN
. TYPE AC	C. TYPE C	ACC. TY	PE D A	. TYPE E ACC. TYP	X1 REJ.	. TYPE B REJ.	TYPE C 5	REJ. TYPE D	REJ. TY	PE E REJ. T	TYP X1 REJ.	. IN
TYPE AC	C. TYPE C	ACC. TY	PED A	. TYPE E ACC. TYP	x1 REJ.	. TYPE B REJ.	TYPE C 1	rej. type d 	REJ. TY	PE E REJ. T	TYP X1 REJ.	. IN
TYPE AC	C. TYPE C	ACC. TYI :	PE D A	. TYPE E ACC. TYP 	X1 REJ. 	. TYPE B REJ.	TYPE C = 	REJ. TYPE D 	REJ. TYI	PE E REJ. T 	YP X1 REJ.	. IN
TYPE 1 AC	CC. TYPE C	acc. түн :	PE D A	. TYPE E ACC. TYP	X1 REJ. 	. TYPE B REJ. 	TYPE C 5	REJ. TYPE D 	REJ. TY	PE E REJ. T 	ryp X1 Rej.	. IN
TYPE AC	C. TYPE C 2 2	acc. түн 	PE D A	. TYPE E ACC. TYP 	X1 REJ. 	. TYPE B REJ. 	TYPE C = 	REJ. TYPE D 	REJ. TY	PE E REJ. T 	ryp X1 REJ.	. IN
2. TYPE (AG	2 CC. TYPE C 2 CEMENTS	acc. түн 	PE D A	C. TYPE B ACC. TYP 	X1 REJ 	TYPE B REJ.	TYPE C 5	REJ. TYPE D 	REJ. TY	PE E REJ. T 	YP X1 REJ.	. IN
C. TYPE (AC	CC. TYPE C	ACC. TYI	PE D A	. TYPE E ACC. TYP 	X1 REJ.	. TYPE B REJ.	TYPE C 5	REJ. TYPE D 	REJ. TY	PR E REJ. T 	ryp X1 REJ.	. IN
TYPE AC	CC. TYPE C 2 IEMENTS	ACC. TYP	PE D A	<pre>. TYPE E ACC. TYP MONT.BRUT ACC. (1)</pre>	X1 REJ.	. TYPE B REJ.	TYPE C I MONT 1	REJ. TYPE D	REJ. TYI	PE E REJ. T 	ryp X1 REJ.	. IN
C. TYPE / AC	2 C. TYPE C 2 CEMENTS FIN REF	ACC. TYI :: PER. 	 1 1 1 1 1 1 1 1 	<pre>. TYPE E ACC. TYP MONT.BRUT ACC.(1) MONT.BRUT REJ.(2)</pre>	X1 REJ.	. TYPE B REJ. 	TYPE C 5	REJ. TYPE D 	REJ. TYI MONT MONT	PE E REJ. T 	TYP X1 REJ.	. IN
C. TYPE A AC	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	ACC. TYI ! PER.)))))))))))))))))))	. TYPE E ACC. TYP	X1 REJ.	. TYPE B REJ. 	TYPE C 5	REJ. TYPE D	REJ. TYI MONT MONT	PE E REJ. T]] T RS ACC.(1) T RS REJ.(2)	TYP X1 REJ.	. IN
C. TYPE (AC STAIL DES PAI (S DEB (S DEB (S REF (S 2) 201502	2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 201502	ACC. TYI	PE D A A TYPE PAIE D1	<pre>. TYPE E ACC. TYP</pre>	X1 REJ. MONT MONT (1)	. TYPE B REJ. 	TYPE C 5	REJ. TYPE D 	REJ. TYI MONT MONT MONT 	PE E REJ. T 	TYP X1 REJ.	. IN
C. TYPE AC	2 2 EEMENTS PIN REP 201502	ACC. TYI	PE D A 24 1792 541E 511	<pre>. TYPE E ACC. TYP</pre>	X1 REJ. MONT (1) (2)	. TYPE B REJ. 1. PREC ACC. (1) 1. PREC REJ. (2) 186037, 56	TYPE C 5 	REJ. TYPE D 	REJ. TYI MONT MONT (1) (2)	PE E REJ. T 1 RS ACC. (1) 1 RS REJ. (2) 2217, 3	TYP X1 REJ.	. IN

Dans cet exemple, 2 éléments de type "C" et 94 éléments de type "D" ont été acceptés.

Certains éléments sont rejetés

Si certains éléments de la déclaration sont rejetés, vous recevrez :

- la liste statistique de mise à jour (P.SF.nnnnn.STAT.ttttttttttttttttttyyyymmddhhmmss.pdf);
- la liste des éléments rejetés (P.SF.nnnnn.RDCL.tttttttttttttttyyyymmddhhmmss.pdf);
- la déclaration "RDCL" reprenant les éléments rejetés (P.SF.nnnnn.RDCL.ttttttttttttttyyyymmddhhmmss.txt);

Cliquez sur "Envoyer / recevoir fichiers" - "Traiter fichiers réceptionnées" OU cliquez simplement sur

ne destion des déclarations de l'organisme TEST								
Fichier Edition	Envoyer/recevoir fichiers Organisme	Affichage	Aide					
	Envoyer fichiers	N	Eta					
	Traiter fichiers réceptionnés		[4] Ré					
[1] Tune élément	C2 Madifiastion du drait AC -							

L'application recherche la réponse envoyée par le Cadastre des pensions.

🖏 Waiting
Waiting for the exchange to finish
Begin reception of ACRF

Sélectionnez le fichier et cliquez sur "Voir".

🖏 Traitement des fichiers reçus	
Sélectionnez l'ensemble de résultats que vous voulez consulter	
F0.PKRT.999999.20150303.00004.R.1.1	
Voir	

🖏 Traitement des fichiers reçus	<
Les fichiers suivants ont été réceptionnés.	
P.SF.377100.RDCL.38008UV6J7008.20150217141111.pdf P.SF.377100.RDCL.38008UV6J7008.20150217141111.txt P.SF.377100.STAT.38008UV6J7008.20150217141111.pdf	
Traiter Annuler	

Sélectionnez le fichier P.SF.377100.**STAT**..... et cliquez sur "Traiter".

La statistique est désormais visible dans un document PDF que vous pouvez sauvegarder.

		CADA	STRE	DES	5 PEN	SION	s (pl	us d	'inf	08 8	ur h	ttps	://wv	w.sc	ocia	lsecu	irity	.be/	/site	_fr/	App1:	cs/p	okcp	/ind	lex.	htm)									
						R	ELEVE	STA	TIST	IQUE	REL	ATIF	AU	RAIT	EME	NT DE	S DE	CLAF	ATIO	NS	I	DATE	:	17,	/02/	201	5	PI	GE	:	1					
	1	NO DE	SUP	POR	C : 3	8008	UV6J7	008				NO D	E DCI	5 : 0	0001		REF	.INT					_	•	DA	TE	RECE	PTIC	ON :	17,	/02/	2015				
				01	GANI	SME	DECLA	RANT		•						-																				
				01	GANI	SME	DEBIT	EUR		: 🖷																										
REFI	EREN	CE DU	DOC	UMEI	T :	374	72015	0217	123	NAT	TURE	ם טם	OCUME	INT		: D	DATE	DE	CREA	TION		: 20	0150	217	мо	IS	PAIE	PRI	INC.	. :	000	000				
D	ONNEI	es gl	OBAL	ES																																
AC	с. т	YPE B	AC	c. 1	TYPE	C A	сс. т	YPE		cc.	TYPE	E	ACC.	түр	X1	REJ.	TYP	E	REJ	. тү	PE C	R	. т	YPE	ם	REJ	. тү	PE I	2 F	REJ.	TYP	x1	REJ	. INC	ONN	σ
			 			l			 						I			U			1				I				 							1
DI	ETAI	L DES	PAI	EMEI	TS																															
MOI PAI	IS IE	DE RE	B	1	7IN REF		PER.		TYPE PAIE		MONT	.BRU .BRU	T ACC	2.(1) J.(2))	MONT	.PRE	C AC	C.(1) J.(2)))	MON	IMA 1	AC RE	c.(1 J.(2	1) 2)	 	MON	T RS T RS	S AC	с.(: ы.(:	1) 2)	1				
 				I		I		I		I					I					I						I										

Dans cet exemple, un élément de type "C" est rejeté.

Vous pourriez aussi recevoir de manière exceptionnelle les documents suivants :

- les warnings (P.SF.nnnnnn.WARN800.tttttttttttttttyyyymmddhhmmss.pdf);
- les avertissements pour utilisation d'un **NISS** n'ayant plus cours dans le réseau de la Sécurité Sociale (P.SF.nnnnn.**NOTVALIDSSIN**.tttttttttttttttttttttttttttttttttt
- la liste des réponses aux éléments C9 (P.SF.mmmmm.C9.nnnnn.tttttttttttttttyyyymmddhhmmss.pdf);
- les réponses aux éléments C9 au format déclaration (P.SF.mmmmm.C9.nnnnn.ttttttttttttttttyyyymmddhhmmss.txt);

Vous pouvez en prendre connaissance / les visualiser de la même manière que les autres documents présentés ci-avant.

4.7. Traitement des éléments rejetés

Lorsque des éléments sont rejetés, ils ne sont pas mis à jour dans le Cadastre des pensions.

Vous recevrez le fichier contenant les éléments rejetés (qui seront à importer dans Dcl afin de les corriger) ainsi qu'un document PDF reprenant également les différents rejets. Ce fichier est visible comme la statistique de traitement ; il n'est pas utile dans la correction des rejets.

Vous trouverez la liste des codes rejets ici :

https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/pkcp/documents/annexe_2_liste_codes_rejet_ F.pdf

4.7.1 Importer

Cliquez sur "Envoyer / recevoir fichiers" - "Traiter fichiers réceptionnées".

OU cliquez simplement sur 😾

🔩 Gestion des déclarations de l'organisme TEST							
Fichier Edition	Envoyer/recevoir fichiers Organisme	Affichage	Aide				
	Envoyer fichiers	N -	Eta				
	Traiter fichiers réceptionnés		[4] Ré				
[1] Tupe élément	C2 Modification du drait						

L'application recherche la réponse envoyée par le Cadastre des pensions.

🖏 Waiting	- • •
Waiting for the excha	inge to finish
Begin reception of AC	CRF

Sélectionnez le fichier et cliquez sur "Voir".

	🖏 Traitement des fichiers reçus	×
	Sélectionnez l'ensemble de résultats que vous voulez consulter	
	F0.PKRT.9999999.20150303.00004.R.1.1	
	Voir	
3. Trai	itement des fichiers reçus	
	Les fichiers suivants ont été réceptionnés.	
	P.SF.377100.RDCL.38008UV6J7008.20150217141111.pdf P.SF.377100.RDCL.38008UV6J7008.20150217141111.txt P.SF.377100.STAT.38008UV6J7008.20150217141111.pdf	
	Traiter Annuler	

Sélectionnez le fichier P.SF.377100.RDCL.....pdf et cliquez sur "Traiter".

Sélectionnez le fichier P.SF.377100.RDCL.....txt et cliquez sur "Traiter".

🖏 Traitement des fichiers reçus
Les fichiers suivants ont été réceptionnés.
P.SF.377100.RDCL.38008UV6J7008.20150217141111.txt
Traiter Annuler

Cliquez sur "Commencer" pour importer les rejets dans l'application.

Import
Cliquez sur 'Commencer' pour commencer l'importation
Identification du fichier
C:\RECEIVED\unzip\F0.PKRT.999999.20150305.00002.R.1.*
Choix du fichier
Evolution
<u>Commencer</u>

Une fois l'importation terminée, cliquez sur "OK".



Remarque : vous ne pouvez pas mélanger des rejets provenant de déclarations différentes (c.à.d. qui ont des références de document différentes). Une fois le processus d'importation de correction entamé, il est recommandé d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire, jusqu'à l'exportation et l'envoi du fichier de correction !

4.7.2 Traiter

Lorsque vous avez importé des rejets, vous devez corriger les valeurs incorrectes. Utilisez le filtre pour sélectionner les éléments rejetés.

Ensuite, pour chaque élément rejeté, vous pouvez visualiser les motifs de rejet en cliquant sur "Rejeté".

🔮 Gestion des décl	arations de l'organisme TEST
Fichier Edition	Envoyer/recevoir fichiers Organisme Affichage Aide
	Etat Rejeté
[1] Type élément	C4 Annulation du droit
[9] Niss	800415/115/76 [24] No. du dossier 000000001111111
[25] Périodicité	1 Mensuel (59) Date dema
[32] Code avantage	00 Soumis à la retenue AMI et à la retenue de solidarité 💽 🚽 [26] Début pen:
	[60] Date re
<u>B</u> énéficiaire	A <u>d</u> ministration <u>D</u> roit <u>P</u> aiement <u>R</u> ègles particulières

Une fois la rubrique modifiée, cliquez sur 🥯 pour changer l'état de l'élément "Rejeté" vers "Traité" sinon il ne sera pas exporté lors de l'étape suivante.

👙 Gestion des décl	arations de l'organisme TEST	- • •
Fichier Edition	Envoyer/recevoir fichiers Organisme Affichage Aide	
	Etat	Traité 17/02/2015 ce du dourment 374720150217123
[1] Type élément	C4 Annulation du droit	
[9] Niss	800415/115/76 [24] No. du dossier 000000001111111	
[25] Périodicité	1 Mensuel	[59] Date demande 00/00/0000
[32] Code avantage	00 Soumis à la retenue AMI et à la retenue de solidarité 🗨	[26] Début pension 00/00/0000
		[60] Date refus 00/00/0000

Parfois, pour corriger un élément rejeté, vous devez créer un nouvel élément (exemple : rejet 713, pas de Droit pour un Paiement). Dans un tel cas, le nouvel élément que vous allez créer pour corriger ce rejet doit impérativement se trouver dans la même déclaration de correction que l'élément rejeté.

Pour ce faire, recopiez l'élément rejeté et changez le type élément "D1" en" C1" et complétez les différentes rubriques.

Dans un tel cas, lors de la création d'un nouvel élément, Dcl affichera la boîte de dialogue suivante :

Copier ou	Copier ou insérer un nouvel élément			
?	Vous voulez enregistrer un élément alors qu'il y a actuellement dans DCL des éléments concernant le même droit dans l'état 'Rejeté' ou 'Traité'. Si ce nouvel élément est créé afin de corriger un Rejet, il devra être exporté en même temps que la correction de ce Rejet, et avec la même Référence du Document (Rubrique 4).			
Que	voulez-vous faire ?			
C Cré	er un nouvel élément qui sera déclaré dans la prochaine nouvelle déclaration.			
C Créer un nouvel élément afin de corriger un Rejet. Il sera directement dans l'état 'Traité'. Veuillez alors sélectionner la Référence du Document dans la liste ci-dessous. Référence document 000200173241750				
	Continuer <u>Annuler</u>			

Si vous créez un nouvel élément afin de corriger un rejet, sélectionnez alors la 2ème option, sélectionnez la référence du document qui identifie la déclaration d'où provient l'élément rejeté, et cliquez sur le bouton "Continuer".

Dans ce cas, le nouvel élément apparaîtra directement dans l'état "Traité"

De plus, si vous demandez l'affichage des codes rejets, vous obtiendrez un message signalant que cet élément a été créé pour corriger un rejet.

		23
nage A	Aide	
➡	Etat Traité [4] Référence du document 0002001732417	50
Codes	; rejets	
Ceté	lément a été créé pour corriger un rejet.	÷
•	4	
Quitter		

Par contre, si vous créez un nouvel élément indépendant de toute correction de Rejet, sélectionnez la 1ère option et cliquez sur le bouton "Continuer".

<u>Remarque</u>: n'oubliez pas de changer l'état des éléments "Rejetés" vers "Traité", sinon ils ne seront pas exportés lors de l'étape suivante.

4.7.3 Exporter et envoyer le fichier de correction

Quand vous avez corrigé et mis dans l'état "Traité" tous les éléments rejetés qui devaient être corrigés, vous pouvez créer votre déclaration de type "Correction" à l'aide du menu "Fichier - Exporter – Correction".

🔹 Gestion des déclarations de l'organisme TEST			
Fichier Edition Envoyer/recevoir fichiers Organisme Affichage Aide			
Importer	►	Etat Traité	
Exporter	►	Déclaration rence du documen	
Ré-exporter	►	Correction	
Création de paiements en série		Déclaration vièle	
Consulter les événements		Correction vide [59] Date dem	
Print		à la retenue de solidarité 🛛 🗸 [26] Début pe	
Quitter		[60] Date	
<u>Bénéficiaire</u> A <u>d</u> ministration		Droit Paiement Règles particulières	

Vous obtenez alors une fenêtre avec différents totaux concernant votre correction. Ce tableau vous permet d'effectuer une dernière vérification.

Liste des totaux		
Totaux des Montants		
Total général des montants bruts :	0,00	
Total de la retenue AMI :	0,00	
Total de la retenue de solidarité :	0,00	
Total de la retenue de solidarité pour les capitaux :	0,00	
Répartition des types d'éléments		
Nombre de Droits (C1,C2,C3,C4)	1	
Nombre de Paiements (D1,D2,D4,D5)		
Nombre Autres (B1,B2,B4,C5,C9)		
Exporter Quitter Impre	ssion	

Cliquez sur "Exporter", vous obtenez l'écran suivant :

Export d'une correction			
[71] Mois de paiement principal	00/0000		
[4] Référence du document	374720150217123		
[6] Date de l'envoi	06/03/2015		
Identification du fichier			
C:\SENT\TEST\TEST02.v06			
Choix du répertoire			
Evolution			
Commencer l'exportation	Annuler		

La zone référence du document contient la référence du document de la déclaration dans laquelle les éléments corrigés ont été déclarés la première fois. Cette valeur ne peut pas être modifiée. Par contre, vous pouvez adapter la date de l'envoi.

Cliquez sur "Commencer l'exportation".



Cliquez ensuite sur "OK".

Après l'exportation, tous les éléments exportés sont dans l'état "Corrigé".

Il ne vous reste plus, à présent, qu'à envoyer le fichier de correction.

La procédure est identique à l'envoi d'une déclaration. Se référer au chapitre 4.5.

5. **Opérations particulières**

5.1. Transfert C5

Un C5 est un élément qui sert à transférer les Droits et les Paiements d'une clé (Niss, Numéro de Dossier, Code Avantage et Périodicité) vers une autre clé.

Par exemple, s'il faut changer le Niss car celui que vous avez utilisé était incorrect, vous devez faire un C5 pour un transfert de Niss.

Lorsque le C5 est traité par le Cadastre des pensions, tous les Droits et Paiements correspondants au C5 sont transférés comme demandé.

Ensuite, dans toutes vos déclarations et corrections suivantes, vous devez utiliser la nouvelle clé pour le Droit transféré par le C5.

Dcl vous permet, bien sûr, de créer des C5 mais cela ne modifie absolument rien dans les données présentes dans Dcl.

Il vous appartient donc de gérer vous-même les changements de clé.

Si vous créez tous vos paiements manuellement, il vous suffit simplement de créer le prochain paiement avec la nouvelle clé.

Par contre, si vous utilisez la fonction de création de paiements en série de Dcl, vous devrez faire certaines adaptations aux données afin de tenir compte du transfert C5. Voici comment vous devez procéder :

- * Créez les paiements en série comme d'habitude.
- * Si aucun paiement en série n'a été créé pour l'ancienne clé du Droit transféré (par exemple parce que vous avez créé des paiements en série pour un certain mois de paiement, et que la personne concernée par le C5 ne reçoit aucun paiement ce mois), vous ne devez rien faire à ce moment.
- * Si un paiement en série a été créé pour l'ancienne clé du Droit transféré, il vous suffit d'aller éditer ce paiement et de modifier la clé.
- * Par après, lors des prochaines créations de paiements en série, Dcl créera un paiement pour la nouvelle clé, et plus pour l'ancienne.
- * Attention : si plusieurs Droits sont concernés par le C5, vous devrez faire l'opération décrite ici jusqu'au moment où un paiement aura été déclaré avec la nouvelle clé pour chacun de ces Droits.

Exemple

Une personne a 2 droits, un mensuel :

Niss (Rubrique 9) = 11111111161

Numéro de Dossier (Rubrique 24) = 'AZERTY'

Code Avantage (Rubrique 32) = '00'

Périodicité (Rubrique 25) = '1'

Mois de Début du dernier paiement déclaré (Rubrique 45) = 04/2015

Mois de Fin du dernier paiement déclaré (Rubrique 46) = 04/2015

Mois de Paiement du dernier paiement déclaré (Rubrique 44) = 04/2015

et un trimestriel :

Niss (Rubrique 9) = 11111111161 (idem)

Numéro de Dossier (Rubrique 24) = 'AZERTY' (idem)

Code Avantage (Rubrique 32) = '00' (idem)

Périodicité (Rubrique 25) = '3'

Mois de Début du dernier paiement déclaré (Rubrique 45) = 03/2015

Mois de Fin du dernier paiement déclaré (Rubrique 46) = 05/2015

Mois de Paiement du dernier paiement déclaré (Rubrique 44) = 04/2015

1. Vous déclarez un C5 pour un transfert de Niss vers le Niss 2222222225.

2. Vous créez les paiements en série pour le Mois 05/2001. Dcl va créer un paiement pour le Droit Mensuel pour l'ancien Niss (1111111161).

Mois de Début du nouveau paiement (Rubrique 45) = 05/2015

Mois de Fin du nouveau paiement (Rubrique 46) = 05/2015

Mois de Paiement du nouveau paiement (Rubrique 44) = 05/2015

Rien ne va être créé ici pour le Droit Trimestriel de cette personne (voir les explications sur les Paiements en Série).

3. Vous devez adapter vous-même ce paiement pour lui donner le nouveau Niss (2222222225) et ensuite le déclarer au Cadastre des pensions.

4. Le mois suivant, vous créez les paiements en série pour le Mois de 06/2015. Dcl va maintenant créer le paiement pour le Droit Mensuel automatiquement avec le nouveau NISS. Vous ne devez donc plus rien adapter pour ce Droit Mensuel. Ici encore, rien ne va être créé pour le Droit Trimestriel.

5. Le mois suivant, vous créez les paiements en série pour le Mois de 07/2015. Dcl va continuer à créer le paiement pour le Droit Mensuel automatiquement avec le nouveau NISS. De plus, il va maintenant créer un paiement pour le Droit Trimestriel pour l'ancien Niss (1111111161).

Mois de Début du nouveau paiement (Rubrique 45) = 06/2015

Mois de Fin du nouveau paiement (Rubrique 46) = 08/2015

Mois de Paiement du nouveau paiement (Rubrique 44) = 07/2015

6. Vous devez adapter vous-même ce paiement pour lui donner le nouveau NISS (2222222225) et ensuite le déclarer au Cadastre des pensions.

Ensuite, puisqu'il y a eu un premier paiement créé pour chaque Droit, tous les prochains paiements créés en série le seront maintenant pour le nouveau NISS.

5.2. Correction vide

Cette correction a pour but de communiquer au Cadastre des pensions (cas exceptionnel) qu'aucun élément rejeté ne doit être corrigé.

La référence de document doit être identique à celle de la déclaration dans laquelle se trouvaient les éléments rejetés qui ne doivent plus être corrigés.

Le mois de paiement principal est facultatif et peut être laissé à blanc.

Fichier-Exporter-Correction vide.			
Export d'une correction vide			
[71] Mois de paiement principal	00/0000		
[4] Référence du document			
[6] Date de l'envoi	09/03/2015		
Identification du fichier			
Choix du répertoire			
Evolution			
Commencer l'exportation	Annuler		

Remarque: si une partie des éléments rejetés ne doivent pas être corrigés (exemple lorsque le rejet est

716), ces derniers doivent être supprimés physiquement de l'application (via le bouton 🏝)

Les rejets restant doivent être corrigés, traités, exportés. Le fichier de correction doit ensuite être envoyé.

6. <u>Annexes</u>

6.1. Principe de création des paiements en série

Lorsque vous demandez la création de paiements en série (menu *Fichier - Création de paiements en série...*), vous obtenez la boîte de dialogue suivante :

Création d'une série de paiements	×
Mois de paiement : 03/2014	<u>C</u> ommencer
E volution	
Droits Traités	Paiements
<u>A</u> rrêter	Quitter

Le Mois de paiement proposé par défaut est le mois actuel.

Dans le Cadastre des pensions, chaque droit est identifié par une clé unique composée de l'identifiant de l'organisme débiteur, du NISS, du Numéro de Dossier, du Code Avantage et de la Périodicité. Pour chaque droit, les paiements qui y sont associés doivent avoir la même clé.

Lorsque vous cliquez sur le bouton *Commencer*, Dcl prend le dernier paiement de chaque Droit (sur base de la clé unique). Ce paiement doit impérativement être composé d'un D1 ou d'un D5, et éventuellement d'un ou plusieurs D2. Si le Droit n'est pas annulé (c.à.d. s'il n'y a pas d'élément de type C4), on crée provisoirement le paiement suivant en décalant la Période de Référence et le Mois de Paiement (Rubriques 44, 45 et 46) d'un nombre de mois égal à la Périodicité. Si le Mois de Paiement ainsi obtenu est égal au mois introduit dans la boîte de dialogue ci-dessus, et s'il n'existe pas déjà un paiement pour le même Droit et la même Période de Référence, le paiement est enregistré à condition que le Droit ne soit pas clôturé (présence d'un C3) avec une date de clôture antérieure à la fin de la Période de Référence (Rubrique 46) du nouveau paiement créé en série.

Si toutes les conditions sont réunies, Dcl crée donc en série un paiement qui suit immédiatement le paiement le plus récent déjà présent. Dcl ne créera jamais un paiement qui ne suit pas directement un autre paiement.

Dans les exemples suivants, on considère qu'on a introduit 03/2014 comme paramètre "*Mois de Paiement*" dans la boîte de dialogue ci-dessus.

Exemple 1



Le dernier paiement concerne la Période de Référence 02/2014-02/2014 et a été payé en 02/2014. Si on ajoute un nombre de mois égal à la Périodicité (c.à.d. 1) au mois de paiement, on obtient 03/2014. Cette valeur est identique au mois renseigné en paramètre dans la boîte de dialogue (03/2014). Donc, ce paiement en série va être créé.

Exemple 2



Le dernier paiement concerne la Période de Référence 01/2014-01/2014 et a été payé en 01/2014. Si on ajoute un nombre de mois égal à la Périodicité (c.à.d. 1) au mois de paiement, on obtient 02/2014. Cette valeur est différente du mois renseigné en paramètre dans la boîte de dialogue (03/2014). Donc, ce paiement en série ne sera pas créé. Il ne sera même théoriquement jamais créé puisque, dans le cadre d'une utilisation normale, les prochains mois renseignés en paramètre dans la boîte de dialogue seront postérieurs à 03/2014.

Exemple 3



Le dernier paiement concerne la Période de Référence 11/2013-01/2014 et a été payé en 01/2014. Si on ajoute un nombre de mois égal à la Périodicité (c.à.d. 3) au mois de paiement, on obtient 04/2014. Cette valeur est supérieure au mois renseigné en paramètre dans la boîte de dialogue (03/2014). Donc, ce paiement en série ne va pas être créé cette fois-ci, mais le sera quand on introduira 04/2014 en paramètre.

Exemple 4



Le dernier paiement concerne la Période de Référence 11/2013-01/2014 et a été payé en 12/2013. Si on ajoute un nombre de mois égal à la Périodicité (c.à.d. 3) au mois de paiement, on obtient 03/2014. Cette valeur est identique au mois renseigné en paramètre dans la boîte de dialogue (03/2014). Donc, ce paiement en série va être créé.

Exemple 5

Si la situation est identique à celle de l'exemple 4, mais si le droit a été clôturé avec une date de suppression du droit (Rubrique 38) dont le mois et l'année sont égaux ou postérieurs à 04/2014, le paiement en série sera créé car le droit est clôturé juste dans le même mois ou après la fin de la Période de Référence du Paiement (Rubrique 46).

Exemple 6

Si la situation est identique à celle de l'exemple 4, mais si le droit a été clôturé avec une date de suppression du droit (Rubrique 38) dont le mois et l'année sont égaux ou antérieurs à 03/2014 le paiement en série ne sera pas créé car le droit est clôturé avant la fin de la Période de Référence du Paiement (Rubrique 46).

Comment débuter des paiements en série pour un nouveau droit ?

Il suffit qu'il existe un 1^{er} paiement de type D1 ou D5 pour que Dcl crée en série les prochains paiements successifs qui ont la même clé (Niss, Numéro de Dossier, Code Avantage, Périodicité). Un Droit n'est pas obligatoire <u>dans Dcl</u> pour permettre la création des paiements en série (la déclaration du Droit auprès du Cadastre des pensions reste bien sûr obligatoire).

Donc, si vous souhaitez commencer à créer des paiements en série pour un certain Droit, et si ce Droit n'a pas encore été déclaré au Cadastre des pensions, créez le C1 et le 1^{er} paiement manuellement. A partir de la prochaine Période de Référence, les paiements suivants seront créés en série.

Par contre, si le Droit a déjà été déclaré ultérieurement au Cadastre des pensions, il vous suffit juste de créer manuellement le 1^{er} paiement (D1 ou D5). Ici aussi, à partir de la prochaine Période de Référence, les paiements suivants seront créés en série.

Comment arrêter la création des paiements en série pour un droit ?

Vous avez 2 possibilités pour arrêter la création de paiements en série pour un Droit :

* Soit vous devez déclarer la clôture du Droit auprès du Cadastre des pensions. Dans ce cas, vous créez un C3 à l'aide de Dcl avec une date de clôture correcte, et il n'y aura plus aucun paiement créé en série concernant une Période de Référence postérieure à cette date de clôture (voir aussi l'exemple 6).

* Soit vous devez annuler le Droit auprès du Cadastre des pensions. Dans ce cas, vous créez un C4 à l'aide de Dcl, et il n'y aura plus aucun Paiement créé en série pour ce droit.

Remarque concernant les mois de paiement (Rubrique 44)

<u>ATTENTION</u>: Dcl se base sur les mois de paiement pour la création de paiements en série. Cela signifie que dans certains cas, vous devrez encore créer manuellement des paiements ou adapter ceux créés en série.

Par exemple, une personne doit commencer à recevoir ses premiers paiements, mais pour des raisons administratives, les 3 premiers paiements mensuels sont payés en même temps. Ces 3 paiements ont donc tous le même Mois de Paiement (Rubrique 44), mais des Périodes de Référence (Rubriques 45 et 46) différentes. Dans un tel cas, tant que le paiement le plus récent n'est pas payé au bon moment, vous devrez vérifier si Dcl a correctement créé le paiement en série, et si ce n'est pas le cas, vous devrez le créer vous-même ou l'adapter.

Cela revient à dire que, tant que les paiements d'un Droit n'ont pas atteint un rythme de paiement stable et correct, vous devrez éventuellement créer le paiement manuellement ou adapter celui créé en série.

Problèmes rencontrés lors de la création de paiements en série

Avant de créer un Paiement en série, Dcl effectue certains contrôles afin de ne rien faire d'incorrect.

Pour chaque Droit, si une situation anormale est rencontrée, ou si Dcl ne peut pas interpréter les données correctement, il ne créera pas de paiement en série pour ce Droit. De plus, dans un tel cas, Dcl enregistre dans le fichier des événements la clé du Droit qui pose problème, suivie d'un court message explicatif.

Lorsque la création des paiements en série est terminée, et si un ou plusieurs problèmes ont été rencontrés, Dcl vous avertit et vous propose d'afficher le fichier des événements qui reprend alors une liste des Droits pour lesquels Dcl n'a pas réussi à créer le paiement en série, ainsi qu'une courte explication de la cause du problème.

Si vous le désirez, vous pouvez consulter le fichier des événements à tout moment, à partir du menu *Fichier - Consulter les événements*.

Les différents messages enregistrés dans le fichier des événements pour signaler un problème sont :

<u>Problème avec les D1, D2, D4 ou D5</u> : pour le dernier paiement à partir duquel Dcl a tenté de créer le nouveau paiement, il y a plusieurs D1/D5, ou un D4, ou le premier n'est pas un D1 ou un D5 (alors que, théoriquement, il y a toujours un D1 ou D5 suivi éventuellement de D2 ou D4).

<u>D1, D2, D4 ou D5 rejetés</u> : pour le dernier paiement à partir duquel Dcl a tenté de créer le nouveau paiement, il y a des éléments dans l'état "Rejeté".

<u>Problème avec le Mois de Fin</u> : pour le dernier paiement à partir duquel Dcl a tenté de créer le nouveau paiement, il y a un Mois de Fin (Rubrique 46) incorrect.

6.2. Relations entre les éléments sélectionnés



1

Pour vous permettre d'avoir un aperçu des différents éléments que vous avez sélectionnés au moyen d'un filtre, cet écran présente schématiquement les relations entre les divers éléments.

"L'arbre" reprend tous les éléments de déclaration classés en fonction du NISS, du numéro de dossier, de la périodicité et du code avantage. Ensuite, tous les éléments qui ont ces mêmes valeurs sont triés de la façon suivante : d'abord les C1, puis les C2, C3, C4, C5, C9, triés par ordre d'introduction dans DCL. Ensuite, il y a les paiements triés d'abord par mois de début de période de référence [45], et pour un même mois de début de période de référence, il y a les D1, puis les D2, D4 et D5, triés par ordre d'introduction dans DCL.

Pour chaque type d'élément figure un nombre limité de rubriques déterminantes pour l'information que représente cet élément:

Eléments	Rubriques
C1	(état) - Date de début [27]
C2	(état) - Date de début modification [36]
С3	(état) - Date de clôture [38]
C4	(état)
C5	(état) - Rubriques [61] à [64] et [76]
D1, D2, D4, D5	(état) - Mois de Paiement [44] - Mois de début [45] - Mois de fin [46] - Montant brut [39] - Signe et Montant Retenue AMI [53][54]

En parcourant la liste au moyen de la souris ou des flèches du clavier vous avez la possibilité de choisir un élément.

Lorsque vous souhaitez voir un élément dans l'écran d'édition, vous pouvez le faire en cliquant deux fois avec la souris ou en enfonçant la touche "enter" du clavier.

En cliquant sur le début d'une ligne, vous pouvez afficher ou cacher le détail des éléments liés à cette ligne.

6.3. Consulter les événements

Quand il y a des erreurs dans les procédures d'importation, d'exportation ou de création de paiements en série, les causes sont notées dans un fichier texte nommé DCL.LOG. Ce fichier se trouve dans le même répertoire que DCL (dans un répertoire Dcl6 qui se trouve lui-même dans le répertoire "Mes documents" de l'utilisateur).

Vous pouvez consulter ce fichier à partir de DCL par l'intermédiaire du menu Fichier - Consulter les événements

-	Gestion des déclarations de l'organisme TE	sт
Fi	ichier Edition Envoyer/recevoir fichiers	0
	Importer	•
	Exporter	
	Ré-exporter	
	Création de paiements en série	
	Consulter les événements	
	Print	
	Quitter	

🗐 dcl.log - Notepad	8
File Edit Format View Help	
Import started 06/03/2015 Import Completed Import started 06/03/2015 Import Completed Import started 10/03/2015 Error in header: bad number in fields 70 and/or 5 Import started 10/03/2015 Bad header type; Importing reject when header specify Declaration element or unknown type of header Import started 10/03/2015 Import Completed Import started 10/03/2015 Import Completed Import started 10/03/2015 Import Completed Import started 10/03/2015 Import Completed Import started 10/03/2015 Import Completed	*

Les remarques dans ce fichier pourraient vous donner une idée de ce qui s'est mal passé

6.4. Utilisation du filtre

Pose d'un filtre			
Identification			
 [8] Référence élément [24] No. du dossier [9] Niss [10] Nom [4] Référence du document [6] Date de l'envoi 			
Type de l'élément ↓ type DEMANDE (B1, B2, B4) ↓ type DROIT (C1, C2, C3, C4, C5, C9) ↓ type PAIEMENT (D1, D2, D4, D5) Mois de paiement :			
État de l'élément V Nouveau Créé en série Déclaré	☐ Rejeté ☐ Traité ☐ Corrigé		
Activer le <u>filtre</u>	Annuler modification		

 ∇

<u>Exemple</u>: Sélection d'éléments de type "DROIT"dont l'état est nouveau.

Cet écran permet de sélectionner une partie des éléments de déclaration dans votre fichier à des fins de consultation et de modification, ce qui permet de cibler directement les éléments désirés. Vous pouvez opter pour une sélection basée sur une combinaison composée de :

- une des rubriques suivantes:[8], [24], [9] ou [10]

- un ou plusieurs types d'éléments de déclaration, avec éventuellement le Mois de Paiement [44] pour les éléments de type Paiement. Quand la case *Type PAIEMENT* est cochée mais qu'il n'y a rien dans *Mois de Paiement*, tous les éléments de type Paiement seront sélectionnés. Quand rien n'est coché, il n'y a pas de sélection sur le type

- un ou plusieurs états d'éléments de déclaration. Quand rien n'est coché, il n'y a pas de sélection sur l'état

Pour voir tous les éléments de la base de données, il suffit de ne rien inscrire (ou d'effacer ce qu'il y a d'inscrit) dans le champ à compléter et de ne cocher aucun des types ou d'états. Le bouton radio (••) dans "Identification" peut être dans n'importe quelle position. Le libellé du bouton en bas à gauche change et devient alors "<u>P</u>as de Filtre" afin de bien montrer que tous les éléments vont maintenant être sélectionnés.

Lorsque vous cliquez sur le bouton <u>Annuler modification</u>, vous fermez cette boîte de dialogue, et vous annulez les dernières modifications apportées aux critères du filtre. Le filtre reste dans l'état dans lequel il était avant l'appel de cette boîte de dialogue.